



Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

MALI

Note sur la situation de l'économie et de la pauvreté au temps de la COVID-19
Édition juin 2020

Mali

Note sur la situation de l'économie et de la pauvreté en temps de COVID-19¹

Édition juin 2020

¹ Élaboré par Xun Yan (économiste, EA2M1), Boulel Toure (économiste sénior, EA2M1), Aly Sanoh (économiste sénior, EA2PV), sous la direction de Jean-Pierre Chauffour (responsable de programme, EA2DR) et sous la supervision générale de Lars Moller (responsable de pôle mondial d'expertise) et Andrew Dabalen (responsable de pôle mondial d'expertise, EA2PV). L'équipe a reçu les commentaires de Fabienne Mroczka (spécialiste sénior Gestion financière EA2G1), Tahirou Kalam (spécialiste sénior Gestion financière, EA2G1), Michel Ragnvald Mallberg (spécialiste sénior Secteur public, EA2G1), Emilie Jourdan (chargée des opérations sénior, GTFOS), Sinaly Sidibe (spécialiste en sécurité, GCSGO), Zeljka Sedlo (consultante EMFMD), Christophe Lemiere (responsable de pôle mondial d'expertise, HAFD2), Patrick Hoang-Vu Eozenou (Économiste sénior, HAFH2), Teymour Abdel Aziz (spécialiste sénior Secteur financier, EA2F1), Diletta Doretti (spécialiste sénior Développement du secteur privé, EA2F1), Halimatou Nimaga (consultante, EA2F1), Bénédicte Leroy De La Briere (économiste principale, HAFS2), Kalilou Sylla (spécialiste Protection sociale, HAFS2), Anne Hilger (jeune professionnelle, HAFS2), Jesse Doyle (jeune professionnel, HAFS2), Amadou Ba (économiste sénior Agriculture, SAFA4), et Rhoda Rubaiza (économiste sénior Agriculture, SAFA4). L'équipe apprécie les commentaires de Susana Sanchez (économiste sénior, EA2M1), Cindy Audiguier (économiste, EA2M2), Steve Loris Gui-Diby (économiste, EA2M3), Wilfried A. Kouame (jeune professionnel, EA2M4), Federica Marzo (économiste sénior, EA2PV), Sarosh Sattar (économiste sénior, EA2PV), et Soukeyna Kane (directrice pays, AFCW3).

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et acronymes	i
Résumé analytique	1
Situation de l'économie	3
2.1 Évolution récente de l'économie	3
2.1.1. Le secteur réel	3
2.1.2. Le secteur monétaire et financier	4
2.1.3. Secteur budgétaire	6
2.1.4. Dette publique et dette garantie par l'État	9
2.1.5. Secteur extérieur	11
2.2. Perspectives économiques au temps de la COVID-19	12
2.2.1. Canaux de transmission des impacts de la COVID-19	12
2.2.2. Impact actuel sur le Mali	13
2.2.3. Mécanismes régulateurs des politiques	15
2.2.4. Analyse des scénarios dans le cadre des chocs consécutifs à la pandémie de COVID-19	17
Situation de la pauvreté	22
3.1. Évolution récente de la pauvreté	22
3.1.1. Tendance de la pauvreté	22
3.1.2. Profil de la pauvreté	24
3.1.3. Perspectives : mettre fin à l'extrême pauvreté au Mali	29
3.2. Perspectives De La Pauvreté Au Temps De La COVID-19	30
3.2.1. Impact sur les revenus du travail	32
3.2.2. Impact sur les revenus du travail des ménages ruraux	33
3.2.3. Impact sur les transferts pour les ménages urbains et ruraux	34
3.2.4. Perturbations du marché et chocs de prix	34
3.2.5. Impact sur la fourniture des services de base	34
Recommandations pour les politiques au temps de la COVID-19	36
4.1. Protéger des vies	36
4.1.1. Soins de santé et assainissement	36
4.1.2. Sécurité alimentaire	37
4.2. Protéger les moyens de subsistance	37
4.2.1. Filet de sécurité sociale	38
4.2.2. Continuité des principaux services publics	38
4.3. Protéger l'avenir	38
4.3.1. Gestion des finances publiques	39
4.3.2. Soutenabilité budgétaire et de la dette	39
Annexe	40

LISTE DES FIGURES

Figure 1. : Décomposition de la croissance du PIB réel, par secteur (2011-2019).....	3
Figure 2. : Décomposition de la croissance du PIB réel, par dépense (2011-2019).....	4
Figure 3. : Le crédit au secteur privé 2016-2019	6
Figure 4. : Solde budgétaire global (% du PIB), 2011-2019	8
Figure 5. : Dépenses de sécurité au Mali, 2009-2018.....	8
Figure 6. : Cas de COVID-19 confirmés dans certains pays.....	13
Figure 7. : Incidence de la pauvreté et inégalité (indice de Gini).....	22
Figure 7.1. : Incidence de la pauvreté (% , 2011-2018/2019).....	22
Figure 7.2. : GINI (2011-2018/2019).....	22
Figure 8. : Pourcentage de la population urbaine par rapport à la population totale	24
Figure 9. : Incidence spatiale de la pauvreté	25
Figure 9.1. : Incidence de la pauvreté par zone (% , 2018/2019)	25
Figure 9.2. : Incidence de la pauvreté par Cercle (% , 2018/2019).....	25
Figure 10. : Indice de pauvreté multidimensionnelle	26
Figure 10.1. : Tendence de la pauvreté multidimensionnelle.....	26
Figure 10.2 : Dominance stochastique de l'indice de pauvreté multidimensionnelle	26
Figure 11. : Accès aux ressources productives et composition du revenu selon le chef de ménage.....	27
Figure 11.1. : Surface des terres cultivées (ha).....	27
Figure 11.2. : Taille de l'élevage.....	27
Figure 11.3. : Composition du revenu	27
Figure 12. : Chocs et stratégies d'adaptation des ménages	29
Figure 12.1. : Chocs subis au cours des 3 dernières années (en % des ménages ruraux).....	29
Figure 12.2. : Chocs subis au cours des 3 dernières années (en % des ménages urbains)	29
Figure 12.3. : Stratégies d'adaptation (en % des ménages ruraux)	29
Figure 12.4. : Stratégies d'adaptation (en % des ménages urbains)	29
Figure 13. : Taux de croissance nécessaires pour atteindre divers objectifs en matière de pauvreté d'ici 2030	30
Figure 14. : La COVID-19 a un impact sur les canaux de transmission.....	31
Figure 15. : Chocs conduisant à des stratégies d'adaptation irréparables et impact de la maladie sur la consommation	33
Figure 15.1. : Chocs conduisant à des stratégies d'adaptation irréparables	33
Figure 15.2. : Impact de la maladie sur la consommation	33
Figure 16. : Évolution initiale de l'épidémie de COVID-19 en Afrique de l'Ouest	41
Figure 16.1. : Rapport sur le nombre de cas de COVID-19	41
Figure 16.2. : Rapport sur le nombre de décès causés par la COVID-19.....	41
Figure 17. : Évolution de la COVID-19 au Mali.....	40
Figure 17.1. : Rapport sur le nombre de cas de COVID-19	40
Figure 17.2. : Rapport sur le nombre de décès causés par la COVID-19.....	40

Figure 18. : Évolution économique selon les scénarios de base et pessimiste	41
Figure 18.1. : Dynamique des prix des principales exportations (or, coton) et des principales importations (pétrole brut, produits alimentaires).	41
Figure 18.2. : Croissance du PIB, avec une décomposition par secteur de la croissance dans le scénario de base.	41
Figure 18.3. : Dynamique de la pauvreté en réponse à l'épidémie de COVID-19 (scénario de base).....	41
Figure 18.4. : Dynamique budgétaire (scénario de base)	41
Figure 18.5. : Dynamique de la dette publique.....	41
Figure 18.6. : Les pressions extérieures vont s'accroître légèrement.....	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. : Indicateurs de solidité financière (ISF)	6
Tableau 2. : Évolution des indicateurs de l'éducation et de la santé	23
Tableau 3. : Simulation de l'impact de la COVID-19 sur les ménages	31
Tableau 4. : Mali : Sélection d'indicateurs économiques selon les scénarios de base et pessimiste.....	42

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. : La situation de conflit au Mali et son impact socio-économique.....	9
Encadré 2. : Énergie du Mali (EDM) et le risque budgétaire	10

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CERC	Composantes d'intervention d'urgence conditionnelle
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DPO	Opérations de la politique de développement
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCR	Facilité de crédit rapide
FEC	Facilité élargie de crédit
FIES	Insécurité alimentaire fondée sur l'expérience vécue
FMI	Fonds monétaire international
ICH	Indice de capital humain
IDE	Investissement direct à l'étranger
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IPC	Indice des prix à la consommation
IUTS	Impôt unique sur les traitements et salaires
KNOMAD	Partenariat mondial pour la connaissance sur la migration et le développement
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
NFC	Communication en champ proche
OEC	Observatoire de la complexité économique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
PADL-B	Projet d'appui au développement de l'élevage au Burkina
PAPSA	Projet d'amélioration de la productivité et de la sécurité alimentaire
PDI	Personnes déplacées internes
PGE	Publique et garantie par l'État
PIB	Produit intérieur brut
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNP	Prêts non performants
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PRECA	Projet de résilience et de compétitivité agricole
PUS/BF	Programme d'urgence pour le Sahel/Burkina Faso
SFI	Société financière internationale
SICA	Système Interbancaire de Compensation Automatisé
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
WDI	Indicateurs du développement Mondial
WISN	Indicateurs de la charge de travail besoin en personnel

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- 1. La croissance est restée solide au Mali en 2019 malgré l'exacerbation de la violence dans les régions du Nord et du Centre.** La croissance du PIB réel a atteint 5,1 % en 2019 (1,9 % par habitant) contre 4,7 % l'année précédente, grâce à des activités économiques dynamiques dans les régions du Sud encore sécurisées. Du côté de l'offre, ce sont les services, l'agriculture, la construction et l'exploitation minière qui représentent 85 % de la croissance du PIB, qui ont alimenté l'activité économique. Du côté de la demande, les investissements des pouvoirs publics se sont accélérés et ont contribué pour 2,8 points de pourcentage à la croissance.
- 2. L'inflation est devenue négative en 2019 atteignant un taux de -0,6 % avec une tendance continue à la baisse.** Elle a été beaucoup plus faible que la moyenne de l'UEMOA (0,1 %) en grande partie influencée par le Sénégal (1 %) et la Côte d'Ivoire (0,8 %). En dépit des facteurs d'inflation communs dans la zone de l'UEMOA, notamment une baisse des prix des aliments due à une offre régionale excessive et une inflation faible importée de la zone euro, le mouvement des prix au Mali a reflété une déflation plus prononcée et généralisée, y compris dans des secteurs comme l'habillement, la santé, les communications, les restaurants et les hôtels.
- 3. La forte croissance de la production et les mesures renforcées de mobilisation des recettes ont contribué à réduire le déficit budgétaire et à l'amener à un niveau inférieur au critère de convergence budgétaire de l'UEMOA établi à 3 % du PIB.** Après un glissement significatif en 2018, les recettes publiques totales et les subventions ont rebondi, une hausse qui a été égale à 5,3 % du PIB en 2019, grâce entre autres au renforcement de la perception des arriérés fiscaux et à une surveillance accrue des contribuables assujettis à la TVA. Les subventions accordées par des bailleurs de fonds externes en 2019 ont augmenté et atteint 1,9 % du PIB, principalement pour le financement de projets, mais également pour l'aide budgétaire globale. Les dépenses totales de l'État ont aussi augmenté de 2,8 % essentiellement en raison de l'accroissement des dépenses liées à la sécurité, et des travaux d'infrastructures de transport public plus importants. La dette publique a augmenté lentement pour atteindre 40,4 % du PIB à la fin de 2019, ce qui a eu pour effet de maintenir le risque de surendettement du pays au niveau Modéré, selon l'analyse conjointe de soutenabilité de la dette du FMI et la Banque mondiale pour 2020.
- 4. Des efforts d'assainissement budgétaire et une amélioration des termes de l'échange ont permis de réduire le déficit du compte courant externe à 4,2 % du PIB.** Les exportations ont été tirées par la production aurifère tandis que la valeur à l'exportation du coton et d'autres produits est largement restée au niveau de 2018. Les importations de produits et de services ont augmenté en termes nominaux, menées par les importations de produits alimentaires, de machines et de véhicules, ainsi que par les importations de services. Des transferts officiels plus élevés provenant de partenaires au développement, et un déficit plus limité du commerce des services ont compensé les déficits plus importants dans le commerce des marchandises.
- 5. En ce qui concerne l'avenir, la pandémie de COVID-19 a sérieusement obscurci les perspectives à court terme du Mali.** Alors qu'on prévoyait une croissance de 5 % pour 2020 avant l'épidémie de COVID-19, le PIB réel ne devrait désormais augmenter que de 0,9 % en raison de la contraction de la demande mondiale, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, et des mesures de confinement. Pis encore, la pandémie frappe le pays à un moment où il est déjà vulnérable aux mauvaises conditions météorologiques qui devraient aggraver l'insécurité alimentaire existante, et à une potentielle recrudescence de l'insécurité qui devrait paralyser encore davantage les activités agricoles dans les zones du centre.
- 6. Les perspectives à moyen terme prévoient une reprise régulière après le choc de la contraction due à la COVID-19 en 2020, mais avec des risques de détérioration importants.** Malgré de graves chocs intérieurs, liés à l'intensification des conflits et aux fragilités rurales, la croissance du PIB réel pourrait rebondir à environ 5 % du

PIB à moyen terme. Si les tendances actuelles se maintiennent, l'inflation devrait aussi rester en dessous de 3 % et le déficit budgétaire devrait diminuer pour se diriger vers l'objectif de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA. Ces perspectives à moyen terme relativement favorables comportent cependant des risques importants de détérioration. Les crises humanitaires et sécuritaires pourraient compromettre l'offre de main d'œuvre dans tous les secteurs et la production notamment dans les secteurs agricoles et miniers. D'autre part, ces crises se produisent dans un contexte de pauvreté généralisée, de fragilité et de vulnérabilité aux chocs climatiques et aux chocs des termes de l'échange. Enfin, si elle n'est pas maîtrisée avec succès et si les mesures adéquates d'atténuation et de relance ne sont pas prises, l'épidémie locale de COVID-19 qui est en cours, associée aux perspectives de récession économique mondiale, pourrait avoir des effets négatifs et durables sur les secteurs réels, et conduire à une aggravation des déficits budgétaires, de la balance des paiements courants et des perspectives d'endettement sur les cinq prochaines années.

7. Les progrès en termes de réduction de la pauvreté et d'accroissement d'une prospérité partagée n'ont pas été satisfaisants au Mali, car la forte croissance au cours des dix dernières années ne s'est pas traduite par une réduction de la pauvreté. Malgré une forte croissance économique annuelle moyenne de 5 %, la proportion de population malienne vivant sous le seuil national de pauvreté reste au-dessus de 40 %, comptabilisant plus de 8 millions de pauvres en 2018/2019. Le Mali n'a pas connu de prospérité partagée, car la croissance de la consommation des 40 % inférieurs de la distribution a été de 2 points de pourcentage plus faible que celle des 60 % supérieurs de la distribution. L'absence de progrès en matière de pauvreté monétaire s'accompagne d'une amélioration mitigée des indicateurs non-monétaires. La plupart des indicateurs d'éducation et de santé ont soit stagné soit reculé en dessous des niveaux d'avant la crise. Alors que l'urbanisation augmente rapidement, ses effets ne conduisent pas à un processus de transformation économique. Réduire de moitié le taux de pauvreté pour atteindre 20 % d'ici 2030 reste un objectif ambitieux qui nécessite un effort concerté afin de maintenir la croissance économique à un minimum de 7 % par an.

8. En plus de son impact immédiat sur les résultats de santé et, tragiquement, sur les vies, il est probable que l'épidémie de COVID-19 aura des conséquences à long terme sur le bien-être. Ces impacts proviennent des effets directs et indirects de la maladie, des comportements préventifs des individus et des politiques de contrôle de la transmission des pouvoirs publics. En 2020, on estime que l'impact cumulatif de la COVID-19 entraînera une diminution de la consommation cumulée de 2 % dans le cas du scénario de référence et de 4,3 % dans le cas du scénario pessimiste. Cela équivaut à une augmentation globale de la pauvreté de 1 à 2 points de pourcentage (ou entre 199 234 et 541 323 de personnes de plus vivant dans la pauvreté absolue).

9. Les politiques proposées adopteront une approche en trois volets pour protéger les vies, protéger les moyens de subsistance et protéger l'avenir. Les efforts politiques immédiats devront être axés sur l'intensification de programmes clés visant à renforcer les capacités dans les domaines de la santé, de la protection sociale, et de la sécurité alimentaire. Les efforts de politiques à court et moyen termes devraient soutenir les ménages et les entreprises tout au long de la crise. Sur un plus long terme, un programme de relance et de croissance est nécessaire pour recréer les conditions d'une croissance soutenable et assurer la résilience budgétaire. Les pouvoirs publics doivent garantir la redevabilité et la transparence dans la gestion des fonds spéciaux dédiés à la COVID-19. La viabilité budgétaire et la viabilité de la dette sont importantes pour garantir un niveau adéquat de dépenses d'investissement ainsi que pour attirer les investissements étrangers.



SITUATION DE L'ÉCONOMIE

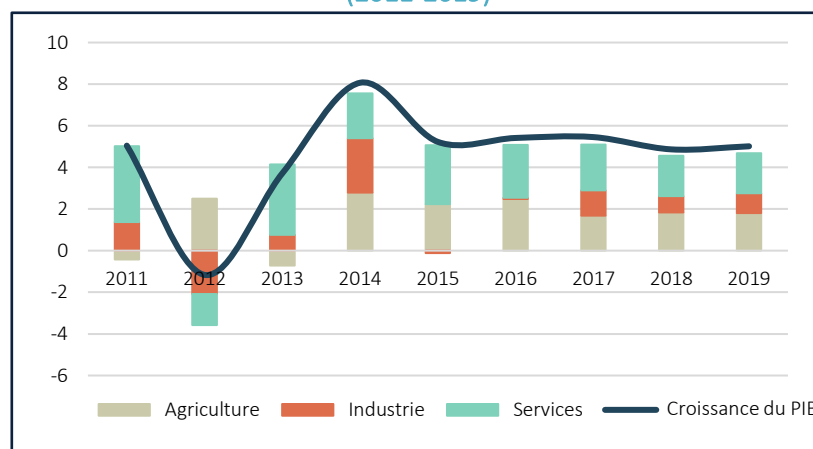
2.1 Évolution récente de l'économie

La croissance du PIB réel du Mali s'est maintenue à 5,1 % en 2019 (1,9 % par habitant) malgré la dégradation rapide de la situation de conflit. L'économie malienne a subi des pressions déflationnistes reflétant un niveau élevé de production alimentaire ainsi qu'un faible taux d'inflation dans la zone euro. Le secteur financier, bien que segmenté, demeure solide. L'année 2020 a commencé sur de bonnes perspectives avec des niveaux de production prometteurs, des recouvrements d'impôts satisfaisants et un prix à la consommation stabilisé.

2.1.1. Le secteur réel

10. La croissance du PIB réel a progressé pour atteindre un niveau estimé à 5,1 % en 2019, contre 4,7 % l'année précédente (Figure 1), dans un contexte de menaces sécuritaires élevées et de production agricole résiliente. Ceci a été possible, car la plus grande partie de l'activité économique se déroule dans la zone agricole au sud du pays qui a été relativement épargnée par la violence. Représentant plus d'un tiers du PIB et les quatre cinquièmes de l'emploi, l'agriculture est l'épine dorsale de l'économie malienne, principalement sous la forme d'une agriculture de subsistance. Après une année record en 2018, la croissance agricole a légèrement ralenti en 2019, mais est restée robuste à 5,1 %.

Figure 1. : Décomposition de la croissance du PIB réel, par secteur (2011-2019)



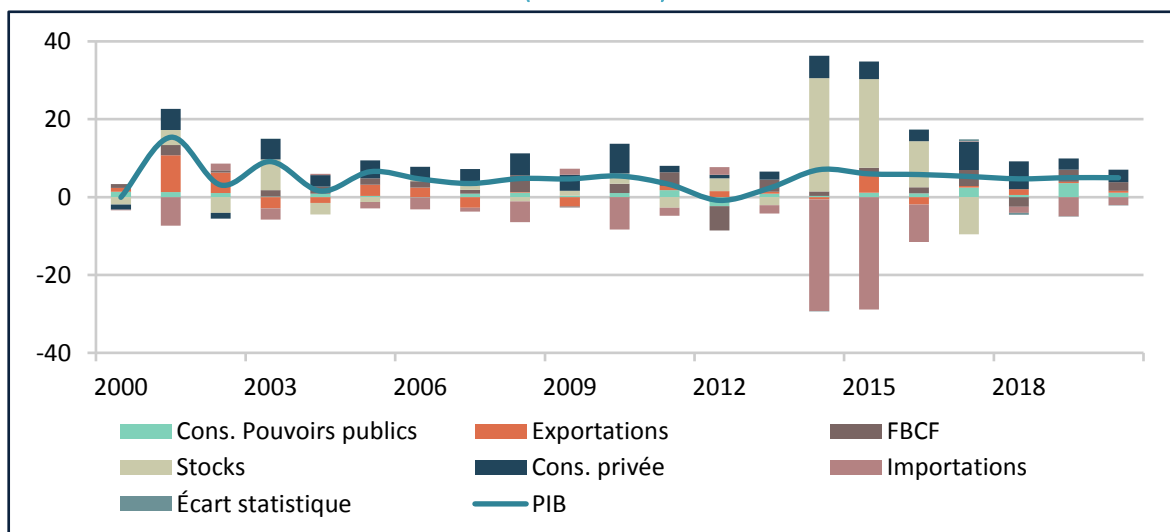
Source : Estimations du personnel de la Banque mondiale.

11. Au-delà de l'agriculture, la croissance du PIB réel en 2019 a eu une assise relativement étendue. Un fort rebond des dépenses en capital des pouvoirs publics a entraîné une relance de la construction de 5,5 % (secteur qui n'avait connu presque aucune croissance en 2018). La performance du secteur industriel a également été robuste, avec l'exploitation aurifère atteignant un taux de croissance de 6,6 % alors qu'elle avait déjà enregistré une accélération de près de 22 % en 2018. En 2019, la production aurifère a battu un nouveau record et atteint 65,1 tonnes. On s'attend à ce que ce niveau de production se maintienne en 2020. Les services ont augmenté de 5,3 % en 2019, les secteurs des transports et des TIC affichant une bonne performance. La croissance des services commerciaux, de 4,3 %, a été moins rapide, mais a quand même constitué une accélération par rapport au taux de 2,5 % enregistré en 2018. Nonobstant cette performance de croissance relativement diversifiée, le processus

de diversification économique du Mali reste assez discret et reflète la lenteur de l'amélioration de son environnement commercial. Dans le classement Doing Business, le Mali a enregistré des résultats moins bons en 2019 que les années précédentes (son classement est passé de 145 en 2018 à 148 en 2019 et son score général a également chuté de 53,1 à 52,9). Malgré les progrès enregistrés dans des domaines comme la facilité à démarrer une entreprise et l'octroi des permis de construire, l'état problématique de la procédure de paiement des impôts s'est considérablement aggravé en 2019.

12. La demande intérieure a repris en 2019. Après un recul de -2,8 % en 2017, et aucune croissance en 2018, la demande intérieure s'est accélérée pour atteindre 5,8 % en 2019. La forte demande intérieure a bénéficié de la nette augmentation des investissements tant publics que privés. Après des taux de croissance négatifs au cours des trois dernières années, l'investissement privé a augmenté de 6,8 %, en partie grâce à l'investissement dans le développement des mines. Pendant ce temps, la croissance de l'investissement public a aussi rebondi à 5,5 % en raison de l'augmentation des dépenses des pouvoirs publics sur les projets d'infrastructure. Dans le même temps, le crédit au secteur privé a atteint 2,2%, ce qui a soutenu la forte croissance de la consommation privée qui a atteint 3,8 %, ce qui à son tour a contribué à stimuler la demande intérieure. La balance extérieure nette négative s'est encore accentuée de 10 % par rapport à 2018 alors que les importations de produits et de services ont augmenté de 6 %, dépassant des exportations marginalement supérieures. Cela a eu pour effet de modérer l'impact du net rebond de la demande intérieure sur la croissance du PIB réel.

Figure 2. : Décomposition de la croissance du PIB réel, par dépense (2011-2019)



Source : Estimations du personnel de la Banque mondiale.

2.1.2. Le secteur monétaire et financier

13. Les conditions de financement de l'UEMOA se sont assouplies après le premier trimestre 2019, tandis que la BCEAO — la Banque centrale régionale — a maintenu sa politique monétaire en place depuis 2017, avec un taux directeur à 2,5 % et un taux des réserves obligatoires à et 3 %. Le taux interbancaire a diminué de plus de 100 points de base au cours de la première moitié de 2019, par suite du taux réduit des opérations d'open market de la banque régionale et de l'augmentation des réserves de la banque grâce à la croissance des actifs étrangers nets de la BCEAO. Les réserves internationales brutes de l'UEMOA ont augmenté de 6,7 % en 2019 (2,25 milliards USD), représentant 4,9 mois d'importations de produits et de services (contre 4,5 mois en 2018). Les conditions moins onéreuses sur les marchés monétaires se sont également propagées aux marchés

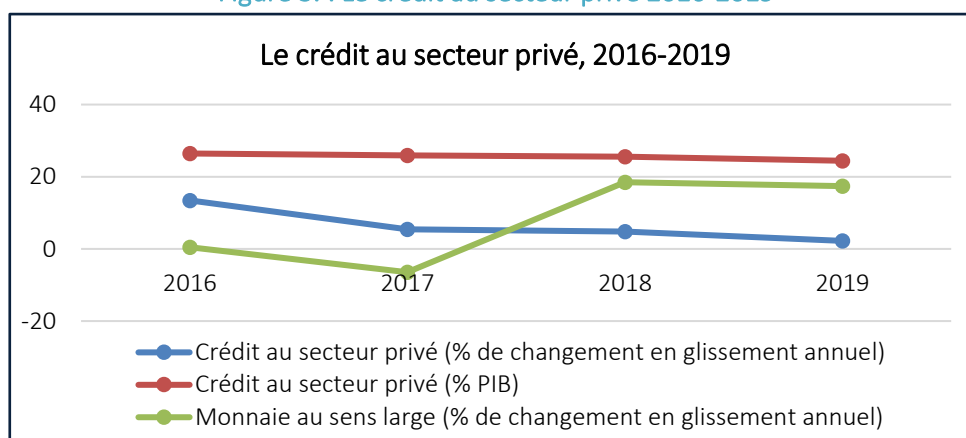
de capitaux : au cours de l'année écoulée, la courbe de rendement des obligations souveraines du Mali s'est aplatie, les taux ont diminué systématiquement de 100 à 200 points de base, et les émissions régionales ont également augmenté en 2019. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié de 5 % en 2019, en raison de la dépréciation nominale de l'euro par rapport au dollar combinée à une inflation constamment plus faible au sein de l'UEMOA par rapport à ses partenaires commerciaux.

14. La bonne production céréalière de 2018 a entraîné une réduction du prix des denrées alimentaires, créant des pressions déflationnistes en 2019 (5-1) qui se sont stabilisées au début de 2020. La production agricole alimentaire a plus que doublé en 2018 et a accru les stocks de nourriture. Les stocks plus importants de céréales ont provoqué une baisse de l'inflation globale qui a atteint un taux de -0,4 % en 2019, par rapport à 1,7 % en 2018 et 1,8 % en 2017. La chute des prix a également été favorisée par une inflation faible dans la zone euro. Ces pressions déflationnistes se sont produites malgré une nouvelle augmentation de la croissance du crédit dans le secteur privé de 6 % en 2019, contre 4,8 % un an plus tôt, et une augmentation de 22 % des salaires nominaux dans l'administration publique en 2019, qui ont tous deux alimenté la consommation privée. Après une baisse continue en 2019, les prix à la consommation se sont stabilisés en février 2020 avec un taux de croissance de 0,1 % (en glissement annuel). Le coût de l'article le plus important du panier de consommation — les céréales brutes — a diminué de 1,7 % (en glissement annuel), en raison de la forte production agricole, pendant qu'une chute significative des prix a été observée dans les services, notamment la santé, les communications et les loisirs avec des baisses de 11,2 %, 18,8 %, et 13,3 % respectivement.

15. Le secteur financier demeure solide. Le système financier malien est segmenté et dominé par des banques commerciales étrangères. Sur un total de 13 banques, 6 représentent 77,5 % du secteur en termes d'actifs totaux. Le ratio des crédits intérieurs accordés au secteur privé sur le PIB — l'indicateur de la profondeur financière — a été d'environ 25 % en 2019, par rapport à une moyenne d'environ 30 % du PIB dans l'UEMOA. L'inclusion financière est à la traîne, mais l'accélération du développement de la banque mobile, bien qu'étant porteuse de défis en matière de réglementation et de contrôle, a permis de consolider le système financier, d'accroître le secteur formel, et de promouvoir la croissance économique à long terme. Le système bancaire reste bien capitalisé, le ratio du capital sur les actifs pondérés en fonction des risques passant à 13,5 % en juin 2019, contre 12,5 % l'année précédente. La qualité des actifs s'est aussi améliorée, le ratio des créances douteuses sur le total des prêts chutant à 11,6 % en juin 2019 contre 18,2 % en décembre 2017.² Le secteur financier est aussi plus liquide, le ratio des actifs liquides sur les dépôts à court terme ayant grimpé à près de 102 % en juin 2019, contre un ratio de 69 % deux années plus tôt.

² Le net recul des créances douteuses devrait être interprété avec prudence car il est principalement lié à la transition des accords de Bâle II à Bâle III qui offre (i) un cadre de classification des actifs plus favorable pour les actifs non performants, (ii) une détention maximale de 5 ans des créances douteuses dans le bilan des banques - plutôt qu'à des changements structurels dans le portefeuille de créances douteuses des banques.

Figure 3. : Le crédit au secteur privé 2016-2019



Source : BCEAO et FMI

Tableau 1. : Indicateurs de solidité financière (ISF)

	2015 Déc.	2016 Déc.	2017 Déc.	2018 Déc.
Qualité des actifs				
Prêts non performants par rapport au total des prêts	16,1	16,4	18,2	13,5
Prêts non performants par rapport au total des prêts (nets de provisionnement)	6,3	7,7	8,9	7,2
Provisions par rapport aux prêts non performants bruts	65,0	70,1	56,0	50,5
Prêts non performants nets de provisions par rapport au capital de première catégorie	46,3	60,9	72,8	...
Provisions par rapport aux prêts bruts	10,4	11,5	10,2	6,8
Bénéfices et rentabilité				
Rendement de l'actif (RDA)	1,1	1,1	1,0	1,6
Rendement des capitaux propres (RCP)	14,9	14,8	14,6	...
Liquidité				
Actifs liquides par rapport au total des actifs	51,7	50,0	45,6	63,8
Actifs liquides par rapport aux passifs à court terme	87,9	86,2	82,6	98,4
Ratio fonds de dépôts/actifs		58,4	59,4	60,2
Ratio prêts/fonds de dépôt	86,7	95,8	99,6	95,8

Source : BCEAO

2.1.3. Secteur budgétaire

16. Après un fort dérapage en 2018, le déficit budgétaire a été ramené à 1,7 % du PIB en 2019, en partie grâce aux efforts déployés pour accroître le recouvrement des impôts. L'assainissement budgétaire a été réalisé grâce à une augmentation des recettes publiques totales et des subventions égale à 6,3 % du PIB, ce qui a dépassé l'augmentation des dépenses totales, égale-t-elle à 4,5 % du PIB (Figure 4). Des efforts considérables sont déployés par les autorités pour augmenter les recettes fiscales. Ces efforts comprennent une meilleure communication entre les administrations fiscales et douanières, la rationalisation des exonérations fiscales, le renforcement des contrôles et des audits, la numérisation des procédures dans les administrations fiscales et douanières, et le déploiement de la déclaration et du paiement électroniques des impôts en ligne ou par les

services bancaires mobiles. Ces mesures ont contribué à réduire le déficit budgétaire à 1,7 % en 2019, conformément au critère de convergence de l'UEMOA.

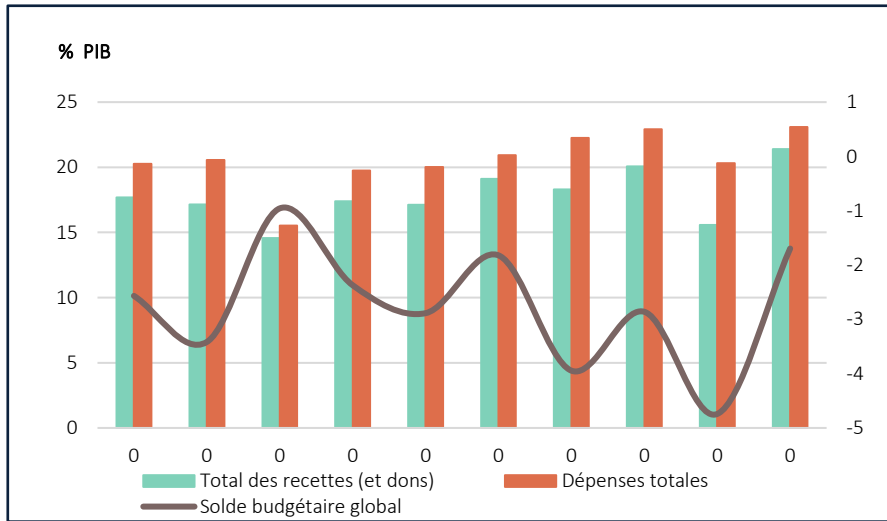
17. Toutes les catégories de recettes ont enregistré de bons résultats en 2019 à la suite des mesures correctives prises par les autorités, et les perspectives prometteuses se sont poursuivies en début 2020. L'administration fiscale a enregistré des résultats relativement meilleurs que l'administration douanière. L'État ayant progressivement rétabli le recouvrement des arriérés d'impôts, renforcé le contrôle des contribuables de la TVA et lancé le paiement en ligne des impôts, les recettes fiscales, entraînées par une forte hausse des recettes de la TVA (1,5 point de pourcentage), ont augmenté de 2,8 points de pourcentage pour atteindre 14,6 % du PIB. Ces mesures ont permis de réduire les arriérés d'impôts de 20 % à l'horizon de juillet 2019. Les recettes de la TVA et des recettes non fiscales plus élevées ont plus que compensé la baisse des accises sur les produits pétroliers causée par la baisse des prix du pétrole, et donc, la réduction de la valeur des importations de carburant. Les donateurs extérieurs, quant à eux, ont doublé en 2019 le montant des dons qui ont représenté 2,4 % du PIB, principalement pour le financement de projets, mais aussi au titre de l'appui budgétaire général. Les autorités ont établi un plan ambitieux de mobilisation des recettes pour l'année 2020. L'administration fiscale (DGI) et l'administration douanière (DGD) se sont fixé comme objectifs de collecter respectivement 1005 milliards de francs CFA (contre 919 milliards collectés en 2019) et 713 milliards de francs CFA (contre 620 milliards prévus en 2019). En février 2020, la DGI a collecté 141 milliards de francs CFA (14 % de l'objectif annuel), soit 9 % de plus que ce qui était prévu dans la loi de finances initiale pour 2020.

18. Les dépenses totales ont également retrouvé leur niveau d'avant 2018. Les dépenses totales ont augmenté de 2,8 points de pourcentage du PIB, en partie par suite des dépenses de sécurité en réponse à la dégradation rapide de la situation dans les régions du Nord et du Centre du pays. Les dépenses courantes ont augmenté de 0,9 % du PIB, principalement en raison de la hausse des salaires et des traitements du secteur public. Les dépenses d'investissement ont rebondi de 1,6 point de pourcentage pour atteindre 8,1 % du PIB, principalement en raison des investissements dans les routes et les ponts. Les fonds spéciaux et le budget annexe ont également augmenté de 2 points de pourcentage du PIB.³

19. Les performances budgétaires du Mali ont été entravées par la dégradation de la situation sécuritaire. Si les niveaux de recouvrement des impôts sont en hausse, il n'en demeure pas moins que les conditions de sécurité difficiles dans le Nord (qui s'étendent maintenant au Centre) ont constitué une entrave. Les dépenses militaires n'ont cessé d'augmenter au fil des ans. En 2011, l'année précédant la crise politique de 2012, la part des dépenses militaires dans les dépenses publiques était de 8,4 %. En 2018, elles ont dépassé les 20 % des dépenses (Figure 4). Les dépenses de sécurité évincent les dépenses de développement et les dépenses sociales dans un contexte de recettes déjà en diminution, et risquent d'attiser davantage le mécontentement des populations, et par conséquent, d'exacerber les conflits et l'insécurité à l'avenir.

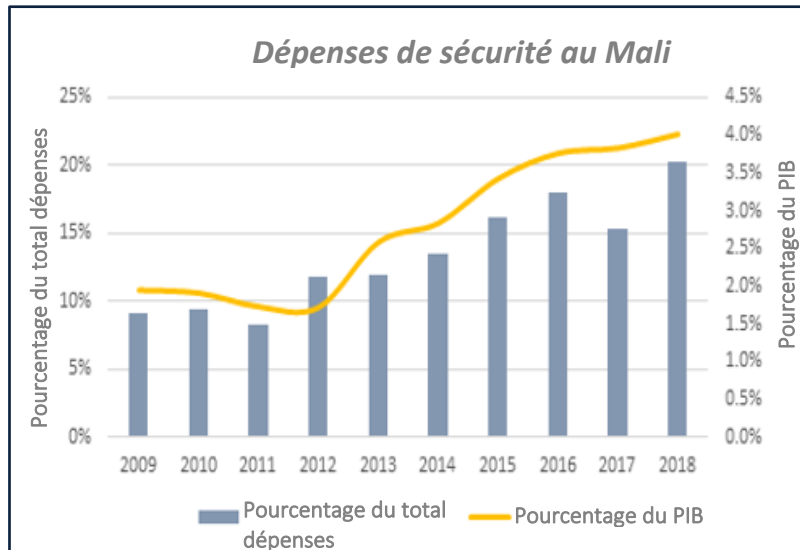
³Les fonds spéciaux désignent les comptes spéciaux du Trésor tels que le Fonds de gestion et de protection des forêts, le Fonds pour le développement et la protection de la faune, le Fonds de remboursement du crédit de TVA, le Fonds national pour le développement des statistiques, etc. Les budgets annexes comprennent : les entrepôts maliens au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, en Mauritanie, au Sénégal et au Togo.

Figure 4. : Solde budgétaire global (% du PIB), 2011-2019



Source : Estimations des équipes de la Banque mondiale

Figure 5. : Dépenses de sécurité au Mali, 2009-2018



Source : BOOST et WEO

Notes : 1/ Les dépenses comprennent à la fois la défense et la sécurité nationales.

Encadré 1. : La situation de conflit au Mali et son impact socio-économique

Le Mali est en proie à une crise sécuritaire, qui gagne en ampleur avec le temps et qui touche plus des deux tiers de son territoire. La crise de 2012 a été marquée par une rébellion, une violente insurrection extrémiste et un coup d'État militaire⁴. Un certain contrôle a été rétabli en 2013 à la suite d'une intervention militaire dirigée par la France et des élections ont restauré l'ordre constitutionnel. L'accord de paix signé en 2015 entre Bamako et les deux principales coalitions armées⁵ est confronté à des difficultés de mise en œuvre. Les attaques violentes ont augmenté, passant de 413 en 2015 à 1 862 en 2019, et se sont étendues géographiquement du Nord au Centre puis au Sud. De nouveaux conflits apparaissent, car les groupes violents exploitent les tensions locales préexistantes et la violence intercommunautaire croissante, qui pourraient être exacerbées par les affrontements entre groupes extrémistes récemment signalés⁶.

L'insécurité est devenue une entrave importante pour les perspectives de croissance du pays et entraîne un coût social important. L'expansion géographique du conflit commence à toucher des zones plus peuplées et plus productives du Mali. Les effets sur les perspectives économiques, relativement limités jusqu'à présent, pourraient s'accroître à l'avenir car l'insécurité affecte les activités économiques. L'insécurité perturbe la fourniture de services publics, tels que les hôpitaux, les pharmacies et les écoles. Cela a eu des conséquences désastreuses : la couverture vaccinale de base est tombée à moins de 1 % dans la région de Kidal, contre 45 % au niveau national. Les prestataires de services financiers et les entrepôts de céréales ayant été victimes de pillages orchestrés par les groupes armés, la capacité à fournir des crédits et à atténuer l'insécurité alimentaire s'en trouve très réduite. En outre, la destruction des ouvrages de franchissement par des militants présumés et des tentatives d'attaques sur des routes stratégiques et économiques ont été observés dans la région de Mopti.

Les dépenses du secteur de la sécurité au Mali, mesurées en pourcentage du PIB, sont inférieures à celles des autres pays en conflit et similaires à celles des pays qui ne sont pas en conflit. Avant la crise de 2011, les dépenses liées à la sécurité représentaient 2,2 % du PIB, soit l'équivalent de 8 % du budget national. Pour faire face à l'augmentation significative des niveaux d'insécurité, les autorités ont augmenté les dépenses pour atteindre 4,1 % du PIB en 2018. Au cours de la même année, les dépenses liées à la sécurité en Afghanistan et en Irak représentaient respectivement 12,2 % et 7,7 % du PIB, tandis qu'en Turquie et au Royaume-Uni, elles s'élevaient respectivement à 3,9 % et 3,1 % du PIB. Ainsi, les dépenses du secteur de la sécurité au Mali en 2018 étaient inférieures à celles des autres pays en conflit et à des niveaux similaires à ceux des pays qui ne sont pas en conflit.

2.1.4. Dette publique et dette garantie par l'État

20. La dette publique totale a augmenté pour atteindre environ 40,4 % du PIB en 2019, contre 36 % du PIB il y a trois ans. La dette publique extérieure représente 70 % de la dette publique totale, soit 27,4 % du PIB, et est principalement contractée à des conditions préférentielles. Ces dernières impliquent non seulement de longs délais de grâce et de longues échéances, mais aussi un taux d'intérêt nominal moyen d'environ 1 %. Les 30 % restant de la dette publique totale représentent essentiellement des obligations du Trésor à moyen terme émises sur les marchés nationaux et régionaux, qui portent un taux d'intérêt moyen de près de 6 %.

⁴ Évaluation des risques et de la résilience de la région du Sahel, Banque mondiale, 2020

⁵ Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) composée d'ex-séparatistes et de la plate-forme composée de groupes armés pro-gouvernementaux.

⁶ Se référant aux tensions croissantes entre l'État islamique et les groupes affiliés à Al-Qaïda dans la région.

21. D'après l'analyse de la viabilité de la dette de 2020, réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI, le Mali continue d'être exposé à un risque modéré de surendettement. Tous les indicateurs du fardeau de la dette extérieure sont inférieurs aux seuils indicatifs pertinents dans le scénario de référence le plus probable. Le Mali dispose également d'un plan à moyen terme pour améliorer le profil de sa dette et renforcer le cadre général de gestion de la dette. Toutefois, le pays reste particulièrement vulnérable aux chocs défavorables des prix des produits de base, notamment de l'or, du coton et du pétrole, ainsi qu'aux passifs éventuels des grandes entreprises publiques. En particulier, l'entreprise publique d'électricité (EDM-SA) risque de devenir insolvable et sa dette à court terme envers les banques commerciales doit être restructurée de toute urgence pour éviter le défaut (l' fournit plus de détails sur la manière dont EDM constitue un risque budgétaire majeur).

Encadré 2. : Énergie du Mali (EDM) et le risque budgétaire

La nécessité d'une expansion rapide du service d'électricité est confrontée à un problème de coûts élevés en raison du mix énergétique, de la géographie et de la logistique. La croissance démographique et l'urbanisation sont les moteurs de la demande d'électricité. L'accès actuel à l'électricité au Mali est estimé à 39 % (inférieur à la moyenne de 43,3 % de l'Afrique subsaharienne) et est largement réservé aux centres urbains (86 %) alors que seulement 19 % de la population rurale est connectée. Le gouvernement malien s'est engagé à réaliser l'ODD 7 (accès universel à des services d'électricité abordables, fiables et modernes) à l'horizon 2030. Pour satisfaire la demande, l'entreprise publique d'électricité, EDM-SA, a développé une capacité de production thermique dans la région de Bamako, a acheté de l'électricité à des centrales thermiques privées et a été contraint de recourir à une production d'urgence (back-up) à base de fuel de manière semi-permanente afin d'éviter des pannes massives. Cette expansion rapide du secteur a entraîné un changement dans la composition de la production, qui est passée de l'hydroélectricité (94 % en 2003 et seulement 37 % en 2018) à une production essentiellement thermique, ce qui a entraîné une hausse du coût du combustible. En outre, l'enclavement (qui rend l'approvisionnement en combustible difficile sur le plan logistique) et la faible densité de population impliquent des coûts supplémentaires pour l'expansion des services en dehors de la région méridionale et centrale, plus peuplée.

EDM fonctionne à perte car le coût de production est supérieur au niveau tarifaire. La modification du mix de production énergétique vers une plus grande dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles a exposé le secteur à la volatilité des prix des combustibles sur le marché international (le pays n'a pas beaucoup bénéficié jusqu'à présent de la récente baisse des prix des combustibles en raison de plusieurs contrats existants et de sa faible capacité de stockage du pétrole). Le coût de l'approvisionnement électrique était estimé à 0,24 USD/kWh en 2017 et à plus de 0,26 USD/kWh en 2018, tandis que le tarif moyen s'élève à 0,185 USD/kWh pour les clients de basse tension (BT) et à 0,15 USD/kWh pour les clients de moyenne tension (MT). Le déficit tarifaire avoisine les 30 % du coût total de l'électricité par kWh. Cependant, il existe une résistance politique et sociétale considérable à l'augmentation des tarifs de l'électricité au Mali. En conséquence, seuls de petits ajustements tarifaires ont eu lieu dans de rares cas au cours des 15 dernières années, et l'écart entre les revenus et les coûts pour EDM s'est considérablement accru ces dernières années.

EDM s'est appuyée sur des prêts commerciaux et des subventions de l'État pour combler le déficit de trésorerie croissant. Ces dernières années, EDM n'a pas été en mesure de payer le service de sa dette sans contracter de nouvelles dettes et est donc insolvable. Face à ces problèmes croissants de liquidités, la société est fortement dépendante des emprunts à court terme pour honorer ses obligations et retarde les paiements aux fournisseurs de carburant et d'électricité, notamment pour les importations d'électricité en provenance de pays voisins comme la Côte d'Ivoire. En début 2018, EDM avait une dette égale à 2,5 % du PIB envers 16 institutions financières différentes (dont des institutions financières de développement et des banques commerciales) et avait des obligations de paiement envers les fournisseurs égales à 0,7 % du PIB. Le solde des

capitaux propres de la société est également devenu négatif (c'est-à-dire qu'EDM ne dispose pas d'assez d'actifs pour payer sa dette), ce qui a porté un coup à sa solvabilité et sa capacité à trouver des financements commerciaux.

Un certain nombre d'actions lancées par l'État ont été soutenues par la banque mondiale afin de réduire le coût du service, de renforcer les revenus d'EDM-SA et d'accroître l'accès à l'électricité. À moyen terme, l'augmentation des importations en provenance de Côte d'Ivoire, dont le prix est de 11 centimes d'USD/kWh, est le principal levier pour réduire les coûts moyens de production. À plus long terme, l'accès à l'hydroélectricité par le biais de projets régionaux et les centrales solaires domestiques devraient entrer en ligne de compte. En outre, les investissements dans les réseaux de transport et de distribution permettront de réduire les pertes techniques de distribution. Par ailleurs, il est possible d'augmenter de près de 40 % les tarifs de la MT pour les usages commerciaux et industriels afin de mieux les aligner sur la structure des coûts d'EDM-SA. Prises ensemble, ces mesures réduisent les coûts d'exploitation et aideront à gérer la situation de trésorerie tendue à laquelle EDM-SA est confrontée et à réduire la charge budgétaire, qui représentait en moyenne 0,4 % du PIB du pays.

Les relations financières entre l'État et EDM-SA nuisent toutefois à la transparence, à la responsabilité et à la cohérence des décisions. En 2019, l'État a apuré les arriérés de l'administration publique (0,1 % du PIB) et a révisé le budget 2019 en augmentant les subventions énergétiques à 0,7 % du PIB. Cela comprend également le remboursement partiel par l'État de la dette commerciale d'EDM et sa restructuration au moyen de prêts extérieurs concessionnels. Cependant, la subvention annuelle d'exploitation est fournie sur une base ad hoc, ce qui se traduit en fait par une absence d'incitations à long terme pour l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise.

2.1.5. Secteur extérieur

22. Le déficit des comptes courants extérieurs est tombé à 4,2 % du PIB en 2019, l'augmentation du volume des importations étant compensée par une amélioration des termes de l'échange. La principale exportation du Mali, l'or, a continué à augmenter, soutenue à la fois par des volumes plus importants et des prix internationaux favorables. Les volumes de production élevés du coton ont en revanche été contrebalancés par la baisse du prix du coton sur les marchés internationaux. En dépit de l'amélioration des termes de l'échange (16,7 % d'amélioration par rapport à 2018) qui a largement compensé la hausse des volumes d'importation, la balance commerciale s'est légèrement détériorée de 2 % par rapport à 2018.

23. Le déficit des comptes courants a été largement financé par des subventions de projets dans le compte de capital et par des crédits officiels. Le financement de ce déficit par le biais de subventions de projets, ce qui évite de générer une dette supplémentaire, a financé un tiers du déficit des comptes courants, soit l'équivalent de 1,5 % du PIB (ou 157 millions USD). Une autre moitié du déficit des comptes courants, équivalant à 2,6 % du PIB, a été financée par des crédits officiels nets, principalement sous forme d'aide budgétaire de la Banque mondiale et de prêt du Fonds de Développement d'Abu Dhabi. Dans le même temps, les entrées nettes d'IDE ont diminué de moitié par rapport à il y a deux ans, ne représentant ainsi plus que 1,8 % du PIB en 2019 en raison de la détérioration de la situation sécuritaire et des incertitudes qui en découlent. La forte augmentation des prêts et transferts officiels (3,95 % du PIB) en 2019 a compensé le manque de financement privé en 2019.

2.2. Perspectives économiques au temps de la COVID-19

Les perspectives économiques du Mali ont radicalement changé depuis février 2020 avec la propagation de la pandémie de COVID-19. Dans ces circonstances, les perspectives à moyen terme sont très incertaines et orientées à la baisse en raison des nombreux risques. Cette section aborde les questions du canal de transmission de l'impact de la COVID-19, de l'impact actuel sur le Mali, du mécanisme régulateur des politiques, des perspectives économiques ainsi que des recommandations en matière de politiques.

2.2.1. Canaux de transmission des impacts de la COVID-19

24. Les impacts de la COVID-19 s'exercent par le biais de canaux de transmission tant externes qu'internes. Les canaux externes comprennent la contraction de la demande mondiale et la chute subséquente des prix des produits de base ainsi que le resserrement des conditions financières mondiales. Les canaux internes sont liés à l'impact des politiques de distanciation physique imposées pour contenir le virus.

25. L'impact par les canaux externes est mitigé, car les termes de l'échange pourraient s'améliorer alors que le commerce international souffrira néanmoins d'une demande mondiale modérée et de perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le Mali est un importateur net de pétrole et un exportateur d'or. L'or représente environ 60 % de ses exportations totales, et les autres exportations importantes comprennent les produits du coton (environ 18 %) et le bétail (environ 14 %). Le secteur des mines d'or n'est pas encore touché par la pandémie et on estime qu'il maintiendra le même niveau de production. Bien que le prix du coton soit descendu à son plus bas niveau depuis 2016 (Fig. a), la baisse du prix du pétrole et la hausse du prix de l'or devraient améliorer les termes de l'échange du Mali. Cette amélioration aura un effet positif sur les comptes extérieurs, budgétaires et réels. Le Mali dépend largement du Sénégal, de la Chine et de la Côte d'Ivoire pour près de la moitié de ses importations. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement des produits importés de Chine et d'autres pays voisins entraîneront une hausse du prix du panier de consommation intérieur.

26. La position extérieure souffre de la faiblesse extrême des IDE et du durcissement des conditions de financement extérieur. Les flux de financement extérieur connaîtront une baisse par le jeu des facteurs de répulsion (les investisseurs mondiaux déplacent la demande vers des actifs sûrs) et de facteurs d'attraction (ralentissement de l'économie nationale). L'afflux d'IDE était déjà en baisse (de 3,6 % du PIB en 2017 il était passé à 1,6 % en 2019) et le sera encore davantage. Des effets de contagion similaires dans les autres parties du monde (notamment en France) affecteront les revenus des travailleurs migrants et donc les transferts de fonds des migrants qui représentent environ 5 % du PIB. L'État prévoit d'émettre un montant total de 667 milliards de francs CFA sur le marché régional pour ses besoins de financement en 2020 et a jusqu'ici levé 115,5 milliards. Cependant, le marché régional est déjà confronté à des pressions, notamment sur la courbe de rendement à long terme.

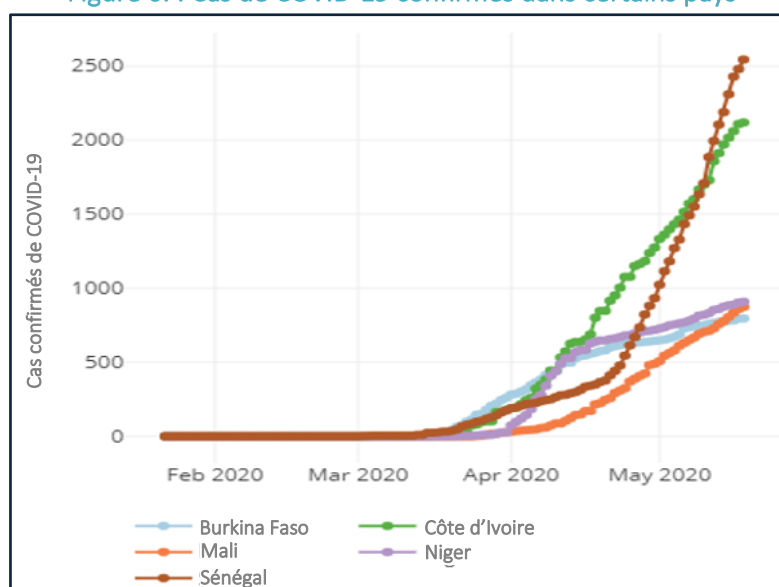
27. L'impact par les canaux internes se transmet par des chocs négatifs de l'offre et de la demande sur les activités réelles. Du côté de la demande, l'économie réelle sera affectée par une baisse des investissements et de la consommation de biens finaux et intermédiaires. Du côté de l'offre, l'économie peut souffrir à la fois d'une productivité plus faible et d'une moindre disponibilité de la main-d'œuvre en raison de mesures d'éloignement social ou de maladies. Les secteurs qui nécessitent un contact humain direct, tels que les transports, les loisirs, le tourisme, la restauration et l'hôtellerie seront les plus touchés. La production agricole pourrait également être touchée par les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, notamment la logistique et le transport. En outre, le fonctionnement du secteur public pourrait également être affaibli par des mesures de distanciation physique.



2.2.2. Impact actuel sur le Mali

28. La COVID-19 représente non seulement une crise de santé publique d'ampleur mondiale, mais s'est aussi muée en une crise économique internationale qui pourrait dépasser les niveaux de la crise financière mondiale de 2008-2009. Les perspectives mondiales ont été assombries par l'arrêt soudain des grandes économies, le resserrement financier et la forte chute des prix des matières premières. Par rapport à d'autres régions, la propagation de la COVID-19 en Afrique est tout simplement retardée. L'Afrique subsaharienne compte près de 80000 cas (au 18 mai) et selon les projections la région devrait entrer dans une récession avec un taux de - 2,1 % dans le scénario de base et de - 5,1 % dans le scénario pessimiste⁷. Au Mali deux cas ont été découverts le 24 mars et le nombre de cas a plus que décuplé au cours de la première semaine. Le nombre total de cas est passé à 874 (au 18 mai). Pour un pays avec un nombre restreint de centres de soins de santé, avec une marge de manœuvre budgétaire limitée et avec un important secteur informel, le défi est de taille. Pis encore, la pandémie frappe la région du Sahel à un moment où elle est déjà vulnérable.

Figure 6. : Cas de COVID-19 confirmés dans certains pays



Source : Centre pour la science et l'ingénierie des systèmes de l'Université Johns Hopkins Dernière mise à jour le 18 mai 2020.

29. Des mesures de confinement et d'atténuation ont été prises pour contenir la propagation du virus, mais elles auront un coût économique élevé. Les autorités ont imposé des mesures d'endiguement et d'atténuation (confinement et distanciation physique), qui sont nécessaires pour sauver des vies, freiner une pression soudaine sur le système de santé et gagner du temps en attendant des ressources futures (plus de fournitures médicales et un éventuel vaccin). Compte tenu de la propagation actuelle du virus et des possibilités de sous-déclaration, les mesures de confinement et l'augmentation des dépenses publiques de santé sont cruciales. Toutefois, ces mesures ont un coût et pourraient ne pas être aussi efficaces que dans le monde développé. Le contrôle des frontières et la distanciation physique entraînent notamment une réduction de l'activité économique. Des mesures spécifiques d'aide aux petites entreprises et aux plus vulnérables seront bientôt nécessaires, faute de quoi la distanciation physique ne pourrait être ni complète ni soutenable, surtout dans un contexte de faible

⁷ Groupe de la Banque mondiale. 2020. « Évaluation de l'impact économique de la COVID-19 et des réponses politiques en Afrique Subsaharienne », Africa's Pulse, Vol 21. Banque mondiale, Washington, DC. Banque mondiale, Washington DC.

confiance dans les pouvoirs publics. Toutes ces mesures pèseront cependant sur la marge de manœuvre budgétaire limitée du gouvernement.

30. Sur le plan intérieur, des mesures d'endiguement et d'atténuation ont été introduites, avec une réduction visible de toutes sortes d'activités, notamment dans le commerce de détail et les transports. À l'instar des pays voisins, le Mali a fermé ses frontières terrestres, les vols commerciaux en provenance des pays touchés ont été suspendus et l'aéroport de Bamako a été fermé. Des mesures de distanciation physique ont également été introduites, notamment l'interdiction des grands rassemblements publics, la fermeture des établissements scolaires (jusqu'au 9 mai 2020) et des marchés. Un couvre-feu nocturne (de 21 heures à 5 heures du matin) a également été instauré, puis levé début mai. Les instructions de porter des masques partout et en toutes circonstances seront bientôt appliquées. L'isolement de Bamako du reste du pays est en cours de discussion. Malgré la levée du couvre-feu début mai, la réduction de toutes les activités se poursuit et se reflète dans les rapports sur la mobilité communautaire COVID-19 de Google (au 13 mai 2020) : par rapport à la situation de référence (23 février), on observe une réduction significative des activités autour des gares routières (-35 points de pourcentage), des commerces de détail et des lieux de loisirs (-17 points de pourcentage), des épiceries et des pharmacies (-13 points de pourcentage) et du lieu de travail (-8 points de pourcentage)⁸.

31. L'efficacité des mesures d'endiguement et d'atténuation n'est pas encore claire, tandis que des effets secondaires négatifs sur les activités économiques et les tensions sociales ont déjà fait surface. Le confinement et l'interruption des transports affecteront l'approvisionnement des marchés tandis que les mesures de distanciation sociale freineront la demande. La réduction de la consommation affectera en outre les décisions d'investissement. Depuis fin mars, de fortes hausses de prix (7 à 20 %) des produits de base tels que le sucre, le riz, l'huile et le lait en poudre ont été enregistrées sur les principaux marchés de Bamako. De même, l'approvisionnement en denrées alimentaires importées (d'Algérie et de Mauritanie) a chuté dans la région Nord à la suite de la fermeture de certaines frontières, et les prix des denrées alimentaires importées devraient augmenter dans les prochains mois. Une crise alimentaire se profile dans les régions du Nord et du Centre, déjà déchirées par les conflits et les déplacements de population. En outre, des mesures strictes d'endiguement et d'atténuation sont difficiles à mettre en œuvre dans une société où la majorité de la population dépend du travail extérieur pour sa subsistance.

32. La position extérieure souffre de la faiblesse extrême des IDE et du durcissement des conditions de financement extérieur. Les flux de financement extérieur connaîtront une baisse en raison de facteurs d'incitation (les investisseurs mondiaux déplacent la demande vers des actifs sûrs) et de facteurs d'attraction (ralentissement de l'économie nationale). L'afflux d'IDE était déjà en baisse (de 3,6 % du PIB en 2017 à 1,6 % en 2019) et le sera encore davantage. Des effets de contagion similaires dans d'autres parties du monde (notamment en France) affecteront les revenus des travailleurs migrants et donc les transferts de fonds des migrants qui représentent environ 5 % du PIB. L'État prévoit d'émettre un montant total de 667 milliards de francs CFA sur le marché régional pour ses besoins de financement en 2020 et a jusqu'ici levé 115,5 milliards. Cependant, le marché régional est déjà confronté à des pressions, notamment sur le long terme de la courbe.

33. Des politiques de soins de santé et d'aide sociale ont été annoncées, pesant sur une marge de manœuvre budgétaire déjà limitée. L'État a annoncé une série de mesures pour lutter contre la propagation du virus et pour soutenir les plus vulnérables ; celles-ci comprennent notamment des allègements fiscaux, une augmentation des dépenses sociales prioritaires de plus de 100 milliards de francs CFA et un fonds spécial COVID de 500 milliards de francs CFA. Cela implique un déficit beaucoup plus prononcé et une nécessaire réaffectation budgétaire. L'État pourrait avoir à envisager de réduire les dépenses non essentielles, ce qui pourrait en retour aggraver les griefs

⁸ Le couvre-feu a été levé début mai, alors que la tendance à la baisse des activités se poursuivait, probablement en raison du Ramadan.



et les conflits sociaux existants. Les dépenses d'investissement, déjà assez faibles, seront en outre affectées et auront un effet négatif sur l'économie à long terme.

2.2.3. Mécanismes régulateurs des politiques

34. Le Mali dispose d'un nombre limité de mécanismes régulateurs des politiques pour empêcher la pandémie mondiale de se transformer en un choc prolongé. Si des mesures politiques appropriées peuvent être déployées à temps, la crise économique et financière induite par la pandémie mondiale sera très probablement temporaire et non pas un choc permanent. Toutefois, le Mali dispose d'une marge de manœuvre limitée en matière de politique budgétaire et monétaire. Les capacités en matière de soins de santé sont faibles et particulièrement mal préparées aux pandémies. Malgré un certain niveau d'aide financière et de filet de sécurité sociale, la crise alimentaire se profile et touche les plus vulnérables de la société.

35. La marge de manœuvre budgétaire pourrait bientôt être épuisée. Comme indiqué, le Mali est exposé à un risque modéré de surendettement public et extérieur, avec une dette publique égale à 40,4 % du PIB en 2019. L'administration fiscale et douanière a déployé des efforts considérables l'année dernière pour mobiliser les recettes et contenir les dépenses. Le déficit budgétaire a subséquemment diminué, passant de 4,8 % du PIB en 2018 à 1,7 % en 2019, ce qui dégage un peu d'espace pour absorber les chocs. L'État a établi un plan ambitieux pour mobiliser les recettes fiscales à hauteur de 17,4 % du PIB (contre 15,5 % en 2019), et le recouvrement des impôts pour les deux premiers mois de 2020 a été effectivement prometteur. Cependant, cette tendance encourageante sera freinée par les exonérations fiscales, la réduction des activités économiques et la baisse du commerce international. En outre, les dépenses de sécurité ne vont pas contribuer à créer une marge budgétaire pour les dépenses sociales. Les coûts généraux de sécurité (y compris la défense nationale et le maintien de l'ordre) pourraient même augmenter, la réduction des revenus des ménages par suite de la COVID-19 étant susceptible de faire émerger de nouvelles tensions sociales.

36. La BCEAO dispose d'une certaine marge de manœuvre pour contenir les retombées négatives provoquées par les chocs externes et les mesures d'endiguement internes, mais l'efficacité et la viabilité de ces mesures sont subordonnées à la crédibilité du régime de taux de change fixe. La BCEAO a annoncé une série de mesures visant à alléger les contraintes de liquidité, notamment la réduction des taux de refinancement et du taux directeur (ramené d'une fourchette comprise entre 2,5 % et 4,5 % à un taux fixe de 2,5 %). La BCEAO a également alloué 25 milliards de francs CFA à la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) afin de fournir une bonification d'intérêts aux pays membres et d'augmenter le montant des prêts concessionnels pour les dépenses urgentes d'investissement et d'équipement. Pour soutenir davantage les entreprises, la BCEAO a assoupli les exigences de garantie pour accéder au refinancement de la banque centrale et a établi un cadre avec le système bancaire pour soutenir les entreprises ayant des difficultés de remboursement. En outre, il a été demandé aux banques commerciales de prolonger les délais de remboursement des prêts pour une période initiale de trois mois avec une option de renouvellement unique et des frais réduits pour les transactions financières numériques.

37. Le coussin financier est limité en raison de la forte exposition aux secteurs vulnérables et le soutien aux entreprises se fera principalement par le biais de garanties d'État pour les prêts bancaires. Le secteur bancaire malien devrait encore être confronté à des risques importants de liquidité (et potentiellement de solvabilité) étant donné l'ampleur de la crise et l'exposition des banques aux secteurs les plus touchés. Soixante-quinze pour cent des crédits du secteur bancaire au secteur privé sont alloués aux secteurs qui ont été fortement touchés par la crise, tels que le commerce de gros et de détail, les hôtels et restaurants, l'industrie manufacturière, les transports, les communications, le bâtiment/construction et l'exploitation minière. Le crédit bancaire au secteur privé s'élevait à environ 5 milliards USD (décembre 2019). L'État (avec le soutien de la Banque mondiale et de l'IFI) pourrait apporter un soutien financier en fournissant des garanties de crédit « d'urgence » aux banques.

38. Les capacités en matière de soins de santé sont insuffisantes pour cette pandémie et la possibilité d'une éruption pèse sur le fragile système de santé ainsi que sur le budget de l'État. En ce qui concerne la détection des cas, des contrôles ont été mis en place à toutes les frontières, mais le stock de kits de tests est très faible (environ 2000), ce qui rend impossible toute stratégie active de dépistage. La capacité d'offrir des soins cliniques aux cas confirmés est extrêmement faible, avec seulement 3 respirateurs au total (au 17 avril), 2 lits fonctionnels pour les soins intensifs (c'est-à-dire un lit avec un moniteur et un respirateur connecté au réseau d'oxygène). Le nombre de lits d'hôpital pour 1000 personnes est de 0,1. Une épidémie aurait des répercussions sur le système de santé en raison des risques de décès pour les personnels de santé, de l'impact négatif sur la prestation des services de santé (par exemple, le nombre de consultations médicales, la réduction des vaccinations, etc.) et des effets d'éviction pour les autres patients.

39. Certaines réponses politiques ciblées sont déjà en place, notamment les transferts monétaires par téléphone portable aux ménages et le soutien aux PME touchées par la crise. Une des interventions d'urgence consiste à augmenter et à numériser les transferts monétaires dans le cadre du programme de protection sociale en cours (Jigisemejiri). Cela nécessiterait d'impliquer les fournisseurs de télécommunications (Orange, Malitel et Wari) dans la fourniture de transferts monétaires aux groupes les plus vulnérables, y compris dans le Nord et le Centre du pays. Cette solution devra prendre en compte les caractéristiques spécifiques de ces populations, en particulier l'absence de documents officiels d'identité et l'analphabétisme. En termes d'appui aux entreprises, il y a un programme en cours qui vise la supervision et la performance des IMF, la promotion des paiements numériques, la création et la croissance des MPME, les activités génératrices de revenus et les travaux publics à forte intensité de main d'œuvre.

40. La capacité du système alimentaire à faire face aux chocs est faible et une crise alimentaire se profile déjà à l'horizon. Les conflits, les déplacements et les inondations continuent à limiter les possibilités de subsistance des ménages vulnérables, limitant leur capacité à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Environ 757000 personnes ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence entre mars et mai 2020. Sans mesures appropriées, la crise alimentaire touchera environ 1,34 million de personnes entre juin et août 2020 (période de pointe de la période de soudure où les denrées alimentaires sont rares). Cette situation de sécurité alimentaire pourrait être aggravée par la pandémie de COVID-19. Les mesures de distanciation physique et la fermeture des marchés et des frontières perturbent le marché des denrées alimentaires, affectent les chaînes d'approvisionnement et limitent la surface pastorale pour les éleveurs. Des effets sur les flux alimentaires et l'augmentation des prix sont déjà observés sur les marchés de Bamako. Les ménages de Kidal, Taoudéni, Ménaka et, dans une moindre mesure, de Tombouctou et Gao sont particulièrement vulnérables aux hausses de prix étant donné que leur sécurité alimentaire dépend presque exclusivement de l'accès au marché. Ces régions qui sont déjà touchées par les conflits et la violence seraient plus affectées.

41. Un montant accru du fonds spécial a été établi, mais il reste à savoir si le système de gestion des finances publiques peut effectivement prévenir ou atténuer les risques d'abus des paiements d'urgence. Pour faire face à la pandémie, l'État a mis en place un fonds spécial de 6,3 milliards de francs CFA mobilisés sur la réserve budgétaire, mais celui-ci pourrait passer à 500 milliards de francs CFA. Ce fonds devrait financer la totalité du plan d'intervention de l'État, y compris les mesures préventives, économiques et sociales, et sera géré par le Premier ministre. Des procédures spéciales seront mises en place pour assurer la transparence et la reddition des comptes dans la gestion du fonds. Des dispositifs de mobilisation de liquidités ont été mis en place pour l'EPA participant à la riposte contre la COVID-19. Il n'y a pas eu de changements majeurs dans le système actuel de gestion des finances publiques, à l'exception d'une circulaire administrative émise par le ministère de l'Économie et des finances pour autoriser une procédure spéciale au niveau du Code des marchés publics pour permettre la passation de marchés par entente directe dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Les dispositions en matière de déclaration et contrôle des comptes publics restent inchangées à ce stade.



2.2.4. Analyse des scénarios dans le cadre des chocs consécutifs à la pandémie de COVID-19

42. Cette section analyse tout d'abord les perspectives économiques telles qu'elles avaient été identifiées avant la crise puis évalue l'impact économique sur le Mali de la pandémie de COVID-19 selon deux scénarios, un scénario de référence et un scénario pessimiste. Le scénario de référence et le scénario pessimiste sont caractérisés par trois ensembles d'hypothèses : (1) La date de levée des mesures de confinement, à savoir juin pour le scénario de référence et fin août pour le scénario pessimiste; (2) le niveau de récession mondiale envisagé, à savoir récession légère pour le reste des principales économies dans le scénario de référence et récession beaucoup plus sévère dans le scénario pessimiste; (3) le niveau de la chute des prix des produits de base et l'ampleur des tensions sur les marchés financiers. La suite de la section tente d'évaluer les impacts de la pandémie sur la croissance, les finances publiques, la balance extérieure, le secteur financier, la pauvreté et les ménages dans les deux scénarios.

Projections avant la crise

43. **Le taux de croissance prévu à moyen terme était d'environ 5 %, légèrement supérieur au taux de croissance potentiel (4,8 %).** Le secteur tertiaire (télécommunications, transports et, dans une moindre mesure, commerce et services financiers) va rester le principal moteur de la croissance. Les autorités cherchent à améliorer la qualité des infrastructures, à renforcer le cadre des partenariats public-privé, à mettre en œuvre le nouveau cadre juridique des contentieux fiscaux et à accélérer le développement des services bancaires mobiles. La mise en œuvre de réformes structurelles relatives à la gouvernance et au climat des affaires va favoriser à moyen terme les investissements du secteur privé.

44. **Il est projeté que le déficit du compte courant extérieur atteigne 5,1 % en 2022.** Les exportations d'or devraient diminuer à la suite de l'épuisement des réserves tandis que la production de coton va retrouver, après une récolte exceptionnelle en 2018, sa tendance de croissance à long terme. Des efforts considérables sont déployés par les autorités afin d'augmenter les recettes fiscales pour que le déficit budgétaire revienne à, ou en dessous de 3 % en 2022 pour être conforme aux critères de convergence de l'UEMOA, après un assouplissement budgétaire (3,5 %) en 2020 destiné à intégrer les dépenses de sécurité.

45. **Les réserves de l'UEMOA atteindraient environ 5,1 mois d'importations d'ici à 2022, les pays membres poursuivant la mise en œuvre des mesures d'assainissement budgétaire et la compétitivité extérieure s'améliorant.** Les autorités de l'UEMOA ont annoncé en décembre 2019 une réforme monétaire impliquant la modification des accords sous-jacents avec la France. À ce jour, les marchés ont mollement réagi, traduisant sans doute l'espoir que les bases du système monétaire resteraient globalement inchangées dans un avenir prévisible.

46. **Il est projeté que le taux de pauvreté baisse régulièrement à la condition que l'expansion vigoureuse de l'économie se poursuive au cours de la période 2020-2022** et que la menace sécuritaire n'empire pas plus au sud du pays. Dans ces conditions, le taux de pauvreté devait baisser et passer de 38,6 % en 2020 à 35,6 % en 2022.

Scénario de référence

47. Le scénario de référence suppose que l'économie mondiale se contracte de 4,9 % en 2020 et rebondisse de 4,5 % en 2021. Il suppose plus précisément une levée des mesures de confinement dans les économies avancées pour le mois de juin 2020, avec une entrée en récession de la zone euro (-7,9 %) et des États-Unis (-6,4 %). Le prix du pétrole va baisser au deuxième trimestre avant de se redresser et les prix des produits de base hors énergie baissent fortement. En revanche, le prix de l'or va augmenter d'au moins 7 %. Malgré un apport rapide et massif de liquidités, le stress sur les marchés financiers pèse sur les investissements et la consommation. La reprise devrait s'amorcer une fois les mesures d'atténuation levées, mais devrait être modérée malgré un soutien budgétaire et monétaire à grande échelle. Toutefois, une fois les mesures d'atténuation complètement levées, la croissance mondiale devrait rebondir en 2021.

48. La modération de la demande mondiale et le resserrement des marchés financiers se traduiront par une croissance déprimée du PIB de 0,9 % (-2,1 % par habitant). L'économie est affectée non seulement par le ralentissement mondial et les appétits refoulés des marchés financiers, mais aussi par la réduction des activités à la suite des mesures de confinement. L'agriculture, qui contribue 1,3 point de pourcentage à la croissance, et l'industrie, qui contribue 0,5 point de pourcentage, seront relativement moins impactées. Le secteur tertiaire sera le plus durement touché en raison de la limitation des horaires d'ouverture et de la fermeture des marchés, avec un effet de -1,1 point de pourcentage sur la croissance. Du côté des dépenses, la consommation privée et l'investissement privé diminueront. En conséquence, il est projeté un ralentissement de la croissance, avec un taux de 0,9 % en 2020 et 5,0 % en moyenne sur la période 2021-2022.

49. Le déficit budgétaire dépassera le plafond préalablement convenu et atteindra 6,2 %. Il est estimé que la baisse des activités économiques et les exonérations fiscales en avril et mai 2020 entraîneront une perte de recettes fiscales de 247 milliards FCFA. Il est projeté qu'en conséquence les recettes fiscales déclineraient, passant de 14,7 % du PIB en 2019 à 13,3 % en 2020. Malgré une augmentation potentielle des dons, les recettes totales baisseront, passant d'un objectif de 23 % à 21,2 % du PIB. Du côté des dépenses, l'augmentation du soutien spécial aux personnes vulnérables et aux soins de santé s'élève à 174 milliards FCFA supplémentaires, largement financés par une réaffectation budgétaire des dépenses en capital vers les dépenses courantes. Il est attendu que les dépenses totales augmentent et atteignent 27,4 % du PIB. De ce fait le déficit budgétaire atteindra 6,2 % du PIB en 2020 et devrait diminuer à moyen terme.

50. La chute de la demande mondiale va ralentir davantage les exportations tandis que la baisse conjointe de la facture énergétique et de la demande intérieure réduira les importations. Avec l'hypothèse de base d'une hausse du prix de l'or, le pays pourrait bénéficier d'un excédent de la balance commerciale égal à 1,3 % du PIB (première fois depuis 2012) et d'une réduction du déficit du compte courant (à 3,6 % du PIB). Cependant les envois de fonds seront moins importants et une baisse des IDE (ceux-ci passant de 1,8 % du PIB en 2019 à 0,9 % en 2020) ainsi qu'une baisse des autres entrées de capitaux privés (deviendra négatif et tombera à -2,4 % en 2020) pèseront sur les comptes financiers dont la détérioration annulera largement l'amélioration du compte courant.

51. La pandémie de COVID-19 aura un impact sur les échanges commerciaux et les entreprises en raison des chocs du côté de l'offre et du côté de la demande, aux restrictions financières ainsi qu'aux incertitudes du marché. Les chocs du côté de la demande incluent l'impact négatif de la pandémie sur la consommation finale et sur la demande d'exportation ainsi que par le biais des chaînes de valeur en raison de la baisse de la demande et des retards de paiement des autres entreprises. Les chocs du côté de l'offre incluent une diminution de la main-d'œuvre disponible et une baisse de la productivité des entreprises (en raison de leur fermeture, de la perturbation des transports, des maladies, de l'augmentation des tâches domestiques et des soins aux enfants), ainsi que du manque de biens intermédiaires (en raison de la perturbation des chaînes de valeur telles que les

importations en provenance de Chine). Les contraintes de financement sont extrêmement présentes pour (i) les MPME qui dépendent entièrement du financement bancaire, (ii) les marchés émergents et les économies en développement qui ont un niveau d'endettement élevé et (iii) les grandes entreprises qui dépendent de lignes de crédit bancaire de secours. Enfin, les échanges commerciaux seront affectés par l'incertitude des marchés due à la baisse des investissements et la plus faible attirance pour le risque associé à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

52. Les ménages sont tout autant affectés en raison des chutes de revenu à la suite de l'impact direct de la pandémie sur la santé, des mesures de confinement et de la diminution des envois de fonds, ce qui aggrave la pauvreté et l'inégalité des genres. Les impacts directs et indirects sur la santé incluent les frais médicaux non prévus, les coûts d'opportunité pour les personnes s'occupant des malades, la perte de revenus des salariés, éventuellement un taux de mortalité élevé en raison du manque de services, à la désinformation sur la maladie et le traitement ainsi qu'à la morbidité et la malnutrition sous-jacentes, impacts qui pourraient être éventuellement atténués par la structure de population jeune. Les mesures de confinement et de prévention vont réduire les revenus (pour les commerçants informels, les opérateurs de transport, etc.) et augmenter les licenciements (prestataires de services chez les particuliers, etc.). La baisse des envois de fonds internationaux et des transferts intérieurs causée par la pandémie entraînera une augmentation du taux de pauvreté de 0,6 point de pourcentage (soit 119 630 personnes pauvres supplémentaires). Les abandons scolaires, le travail des enfants et les mariages précoces des adolescentes augmenteront (comme ce fut le cas lors de l'épidémie d'Ébola). L'impact de la pandémie sera plus grave pour les ménages dont le chef est âgé de 65 ans ou plus (ces personnes ont tendance à être plus vulnérables à la maladie).

Scénario pessimiste

53. Le scénario pessimiste suppose que l'économie mondiale se contracte de 7,0 % en 2020 et ne rebondisse que de 0,7 % en 2021. Plus précisément, il suppose que les mesures de confinement sont levées d'ici fin août 2020 dans les économies avancées. La longueur de la période de perturbations économiques touche plus durement la zone euro (-10,4 %) et les États-Unis (-9,0 %). Tout au long des trois mois supplémentaires précédant la levée des mesures de confinement, les mesures d'atténuation ne seraient que progressivement assouplies. Malgré le soutien de la politique budgétaire, les entreprises vulnérables ferment, les ménages vulnérables réduisent fortement leur consommation et le secteur des voyages stagne. Un certain nombre de marchés émergents et d'économies en développement vulnérables tombent dans une crise de la dette souveraine. La reprise qui s'ensuit devrait être lente.

54. La contraction prolongée de la demande mondiale entraînera l'économie dans une récession de -1,5 % (-4,4 % par habitant). Hormis le secteur tertiaire (qui contribue de -2,0 % à la décroissance) le secteur industriel et, dans une moindre mesure, l'agriculture et l'élevage (contribuant respectivement à 0,1 % et 0,4 % de croissance) seront également affectés en cas de propagation du virus et de mesures de distanciation sociale plus strictes. Du côté des dépenses, l'investissement et la consommation privés chuteront fortement en raison de la baisse de la demande et de la forte incertitude en matière d'investissement. La dépense publique augmentera à la suite d'importantes dépenses sociales (en particulier le paiement des factures d'eau et d'électricité pour une partie de la population). En conséquence, la croissance chutera davantage en 2020 (-1,5 %) et rebondira lentement en 2021 (2,4 %) et 2022 (6,6 %).

55. La contraction continue des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses entraînera un déficit atteignant 8,2 % du PIB. En supposant qu'une lente reprise n'intervienne qu'après septembre, la perte de recettes fiscales doublera pour atteindre 494,97 milliards FCFA. Les recettes fiscales diminueront jusqu'à atteindre 11,7 % du PIB (légèrement en dessous du niveau de l'année de crise de 2012), tandis que le total des recettes chutera à 20,6 %

(sous l'hypothèse que l'appui budgétaire ainsi que les prêts pour les projets augmenteront encore de 247,5 milliards FCFA). Les dépenses sociales et sanitaires supplémentaires vont grimper jusqu'à 348 milliards FCFA, diminuant encore davantage les dépenses en capital. Les dépenses totales atteindront 28,8 % du PIB et le déficit budgétaire s'élèvera à 8,2 %. Le creusement du déficit devrait entraîner en 2020 une insuffisance de financement qui reste à couvrir.

56. Le déficit du compte courant augmentera pour atteindre 5,6 % du PIB, la contraction de la demande mondiale et la perturbation des chaînes d'approvisionnement plus que compensant tous les gains obtenus par l'amélioration des termes de l'échange. L'effondrement de la demande mondiale ralentira encore les exportations. Le coton va diminuer, non seulement en raison de la baisse des prix, mais aussi en raison de la contraction de la demande de l'Asie du Sud. Les exportations de bétail vers les pays voisins seront affectées par le verrouillage prolongé des frontières. Les exportations d'or seront également affectées par la baisse de la production (problèmes sanitaires affectant la main d'œuvre du secteur minier) et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (baisse de la demande de l'Afrique du Sud et de la Suisse).

57. L'impact de la crise de COVID-19 sur le secteur bancaire dépend fortement de l'impact sur les entreprises et des mesures de soutien qui les aideront à surmonter la crise. Le secteur financier était globalement stable et sain avant la crise. La capitalisation et la liquidité du secteur bancaire étaient adéquates et les prêts non performants (PNP) affichaient une tendance à la baisse. Une détérioration rapide de la situation financière des entreprises nuira inévitablement au portefeuille de crédit du secteur bancaire et, selon la gravité des dommages occasionnés au secteur des entreprises, affectera la liquidité et la solvabilité des institutions financières.

58. Malgré la faible taille relative de l'économie formelle, l'impact de la COVID-19 sur les PME est important. La plupart des travailleurs du secteur privé travaillent dans des MPME dont la majorité sont des entreprises individuelles qui rassemblent plus de 90 % de la main-d'œuvre. Le secteur formel est petit, mais important : 10 000 entreprises enregistrées emploient environ 100 000 personnes (chacune subvenant aux besoins d'un ménage et souvent d'autres membres de la famille) et contribuent à plus de 43 % de la valeur ajoutée et à 78 % des exportations. Ce nombre serait encore plus élevé si le personnel de la chaîne d'approvisionnement dépendant du secteur formel était pris en compte. En conséquence, le maintien de l'ordre de confinement aura un impact encore plus important sur les MPME. En supposant un taux de cessation d'activité des entreprises de 20 %, les moyens de subsistance de plus de 120 000 personnes devraient être alors affectés. En ce sens, ces entreprises et ces emplois sont des filets de sécurité pour de nombreuses personnes à charge, les laisser cesser leurs activités serait désastreux pour la population.

59. Les ménages seront touchés non seulement par la baisse de leur revenu, mais aussi par la hausse des prix, l'aggravation des griefs et la montée des tensions sociales. La production des cultures de base et le commerce (prix plus élevés des semences et des autres intrants, et chaînons manquants dans les chaînes de valeur) seront perturbés par suite des problèmes sanitaires et des mesures de confinement. La poursuite du confinement se traduira par des prix encore plus élevés pour les produits alimentaires et les produits importés, une tendance qui sera peut-être encore exacerbée par une demande accrue à partir du 24 avril 2020, avant le mois du Ramadan. La pandémie de COVID-19 devrait freiner la consommation totale de 4,33 points, soit l'équivalent de 782 000 personnes supplémentaires vivant dans la pauvreté absolue. L'impact d'une inflation générale due à la pandémie se traduira par une augmentation du taux de pauvreté de 1,63 point, soit 321 584 personnes pauvres supplémentaires. Il pourrait s'ensuivre dans les zones urbaines des troubles sociaux, renforcés par des revendications préexistantes en matière de gouvernance et de fourniture de services. Les conflits existant dans les régions du Nord et du Centre, qui subissent déjà une crise alimentaire, pourraient également s'intensifier.



60. L'évolution des perspectives économiques a de profondes implications pour les perspectives de réduction de la pauvreté au Mali. Le taux de croissance désastreux et la baisse des revenus devraient pousser davantage de personnes dans une pauvreté durable, mais il faut noter que les impacts de la pandémie de COVID-19 devraient être différents selon le niveau de revenu des ménages. La deuxième partie du rapport analyse ce point et propose des remèdes possibles en matière de politiques.

SITUATION DE LA PAUVRETÉ

3.1. Évolution récente de la pauvreté

3.1.1. Tendances de la pauvreté

La réduction de la pauvreté et l'augmentation de la prospérité partagée n'ont pas suivi le rythme de la croissance du Mali.

61. La forte croissance de la dernière décennie ne s'est pas traduite par une réduction de la pauvreté. La proportion de la population malienne vivant sous le seuil de pauvreté national était de 43,6 % en 2018/2019, soit 8,6 millions de pauvres selon l'enquête menée auprès des ménages de l'Union économique et monétaire ouest-africaine⁹. De 2011 à 2018/2019, la pauvreté n'a diminué que de 2 % et cette baisse de la pauvreté est relativement faible comparée à la forte croissance économique annuelle de 5 % en moyenne sur la période. L'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance n'a été que de -0,4 (ce qui signifie qu'une augmentation de 1 % de la croissance du PIB est associée à une réduction de 0,4 % de la pauvreté) et cette élasticité est faible comparée à l'élasticité moyenne pour l'Afrique subsaharienne qui est de -1,9.

62. Les inégalités ont augmenté. De 2011 à 2018/2019, la croissance annualisée de la consommation pour les 40 % les plus pauvres était de 3 % par an contre 5 % pour les 60 % les plus riches. Cet écart est similaire à l'écart de croissance de la consommation par habitant entre les zones rurales (4 %) et les zones urbaines (6 %). De plus, parmi les pauvres, ceux qui se trouvent dans le bas de la distribution ont connu une croissance de la consommation par habitant plus faible. Par exemple, les 10^e et 20^e déciles n'ont bénéficié que de 2 % de croissance annualisée de la consommation par habitant. Cette tendance est encore plus prononcée dans les zones rurales et se traduit par une stagnation de la pauvreté des ménages ruraux. L'inégalité de la consommation mesurée par l'indice de Gini reste modérée, passant de 0,37 en 2014 à 0,38 en 2018/2019.

Figure 7. : Incidence de la pauvreté et inégalité (indice de Gini)

Figure 7.1. : Incidence de la pauvreté (% , 2011-2018/2019)

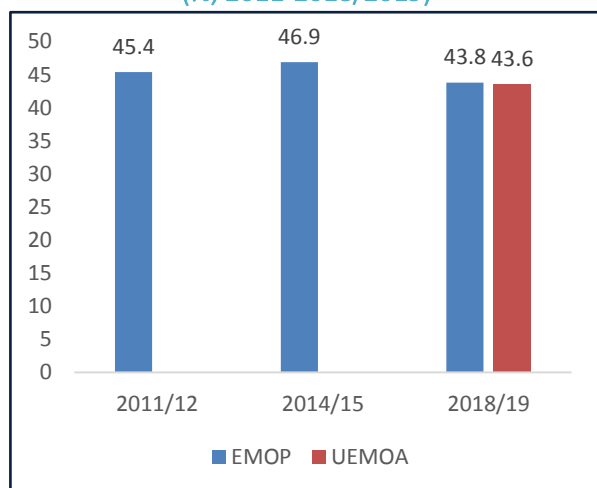
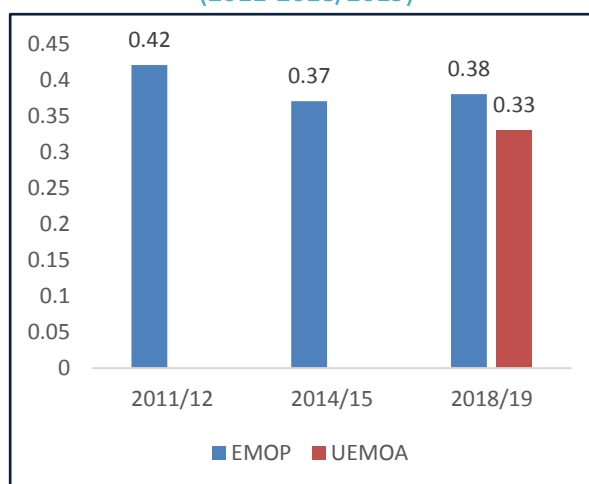


Figure 7.2. : GINI (2011-2018/2019)



Source : Calculs des auteurs d'après les données EMOP 2011-2018/2019 et UEMOA 2018/2019

⁹ De même, le taux de pauvreté selon l'enquête nationale auprès des ménages EMOP est de 43,8 %.

L'absence de progrès dans la réduction de la pauvreté monétaire est confirmée par une amélioration mitigée des indicateurs non monétaires.

63. Entre 2011 et 2018, la plupart des indicateurs relatifs à l'éducation et la santé ont stagné ou sont tombés sous le niveau d'avant la crise. L'absence de progrès dans les indicateurs de l'éducation et de la santé peut être attribuée à la détérioration des conditions de sécurité, en particulier dans les régions du Nord et du Centre. La crise sécuritaire a freiné la fréquentation scolaire, en particulier celle des filles, en raison des dommages causés aux infrastructures, de la rareté des matériels d'apprentissage et de la fuite des enseignants qualifiés. Dans l'ensemble, le taux de redoublement dans l'enseignement primaire s'est détérioré pour passer de 15 % en 2011 à 18 % en 2018/2019 et le taux d'achèvement du cycle primaire a diminué de 11 points de pourcentage pour passer de 58 % à 47 % sur la même période. Cela signifie qu'en 2018/2019, seul un élève malien sur deux a atteint la 6^e année. Pour les indicateurs de santé, la part de la population vivant à moins de 5 km d'un poste de santé est passée de 59 % en 2011 à 57 % en 2018/2019. Cette détérioration a été particulièrement grave dans les deux régions septentrionales de Kidal et Gao, qui connaissent un déclin continu depuis 2011.

Tableau 2 : Évolution des indicateurs de l'éducation et de la santé

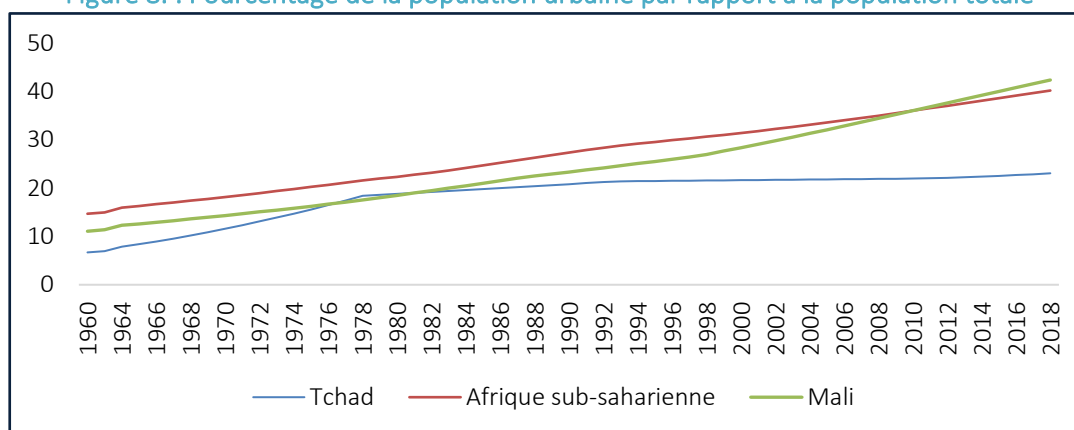
	2011	2018/2019
Taux d'inscription en primaire	81,5	76
Taux de redoublement dans l'enseignement primaire	15	18
Taux d'achèvement dans l'enseignement primaire	58	47
Pourcentage de la population vivant à moins de 5 km d'un centre de santé	59	57
Recours aux services médicaux prénatals	76	78
Taux d'accouchements assistés	58	58

Source : EMOP 2011-2018/2019

64. Les progrès ont été mitigés pour de nombreux indicateurs de pauvreté non monétaire. Les actifs détenus par les ménages (radio, télévision, vélo, moto, réfrigérateur, ordinateur, charrette, voiture ou camion) ont stagné ou diminué, mais la possession de téléphones a augmenté de 14 points de pourcentage de 2014 à 2018/2019. La consommation d'électricité pour l'éclairage et l'accès aux toilettes à chasse d'eau ont diminué en moyenne de 3 points de pourcentage sur la période de 2014 à 2018/2019. Alors que l'accès à l'eau courante a augmenté de 3 points de pourcentage, 90 % des ménages maliens n'ont toujours pas accès aux méthodes de cuisson améliorée.

65. Bien que l'urbanisation augmente rapidement (Figure 8) elle n'est pas associée à une réduction plus rapide de la pauvreté. La décomposition de l'évolution de la pauvreté entre 2014 et 2018/2019 (baisse de 3,4 %) montre que la majeure partie de cette évolution est intervenue chez les personnes qui sont restées à leur lieu d'origine. La contribution à la réduction de la pauvreté des personnes se déplaçant des zones rurales vers les zones urbaines a été marginale (0,4 %), ce qui suggère que la plupart des migrants qui se sont installés dans les zones urbaines soit étaient déjà non pauvres à leur lieu d'origine, soit n'ont pas pu échapper à la pauvreté une fois arrivés dans les zones urbaines.

Figure 8. : Pourcentage de la population urbaine par rapport à la population totale



Source : Division de la population de l'ONU. Perspectives d'urbanisation dans le monde : rév. 2018.

66. La base structurelle des activités économiques a peu évolué. Aucun transfert significatif de main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie ou les services ne s'est produit entre 2011 et 2018/2019. En 2011, 70 % des chefs de famille travaillaient dans l'agriculture, 14 % dans les services, 9 % dans le commerce et 8 % dans l'industrie. En 2018/2019, ces pourcentages sont restés pratiquement inchangés avec respectivement 66, 15, 11 et 8 %. En observant l'évolution par profil de revenu, on peut noter que les pauvres sont plus probablement des agriculteurs indépendants, tandis que les non-pauvres sont plus susceptibles d'être des employés indépendants non agricoles ou des employés salariés. En 2011, 55 % des chefs de famille pauvres exerçaient une activité indépendante agricole tandis que 16 % exerçaient une activité indépendante non agricole. Seuls 10 % des chefs de famille pauvres occupaient des emplois salariés dans le secteur public ou privé. En 2018/2019, 51 % des chefs de famille pauvres exerçaient toujours une activité agricole indépendante, tandis que 10 % exerçaient une activité salariée dans le secteur public ou privé.

3.1.2. Profil de la pauvreté

67. La pauvreté au Mali reste en 2018/2019 un phénomène généralisé et essentiellement rural. Au niveau national, environ 43,6 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté nationale. Cela signifie que plus de 8,6 millions de Maliens étaient incapables de subvenir à leurs besoins alimentaires et non alimentaires de base. Environ 88 % des pauvres du pays vivaient dans des zones rurales. La pauvreté est deux fois plus répandue dans les zones rurales (51 %) que dans les zones urbaines (20 %) et dans la capitale, Bamako, la pauvreté est inférieure à 14 %. L'intensité et la sévérité de la pauvreté ont un schéma spatial similaire avec des valeurs faibles à Bamako et dans les zones urbaines, et des valeurs relativement élevées dans les zones rurales.

68. En termes de pauvreté monétaire, le Mali se caractérise par de fortes différences régionales. Dans les régions du Nord du pays où les ménages dépendent davantage du pastoralisme nomade et transhumant, le niveau de pauvreté est le plus élevé à Tombouctou (49,2 %) et le plus faible à Kidal (4,7 %). Dans les régions nouvellement créées, le niveau de pauvreté est le plus faible à Taoudéni (officiellement rattaché à Tombouctou) avec 8,5 %, et le plus élevé à Ménaka (officiellement rattaché à Gao) avec 43,4 %. Dans les régions du Mali les plus peuplées du Sud, où les ménages dépendent de la culture du coton, le niveau de pauvreté est le plus élevé à Sikasso (63 %). En revanche, dans la région de Kayes, où les envois de fonds s'ajoutent aux revenus que les ménages tirent de l'élevage, le niveau de pauvreté est relativement faible avec 33 %. Pour les régions du Centre, où les ménages dépendent principalement de la culture pluviale du sorgho et du mil, le niveau de pauvreté reste élevé à Ségou (53 %) et à Mopti (61 %). Globalement, environ 65 % des pauvres se trouvent dans trois régions (Sikasso, Ségou et Mopti).

69. Au sein des régions, l'incidence de la pauvreté diffère également considérablement au niveau des Cercles. Bien que l'enquête auprès des ménages n'ait pas été conçue pour être représentative au niveau des Cercles, la pauvreté en 2018/2019 peut être estimée pour les Cercles avec de larges observations. Par exemple, dans la région la plus pauvre de Sikasso, la pauvreté atteint 31 % dans le Cercle rural de Kadiolo et 80 % dans le Cercle rural de Yorosso. De plus, la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national dans le Cercle urbain de Sikasso atteint 63 %. Dans la deuxième région la plus pauvre de Mopti, les six Cercles ruraux ont tous des taux de pauvreté supérieurs à 50 %. Cependant, plus de 60 % des pauvres de cette région sont localisés dans les deux Cercles ruraux de Bandiagara et Bankass.

Figure 9. : Incidence spatiale de la pauvreté

Figure 9.1. : Incidence de la pauvreté par zone (% , 2018/2019)

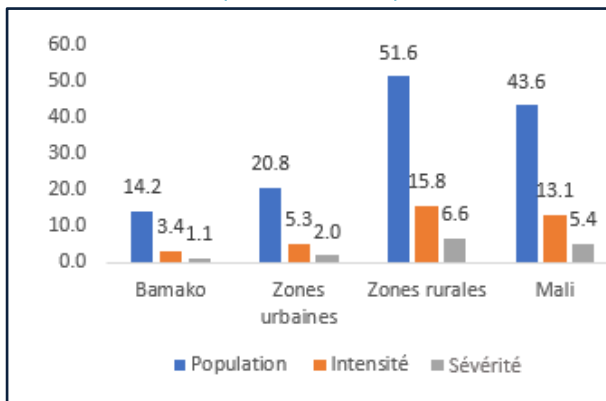
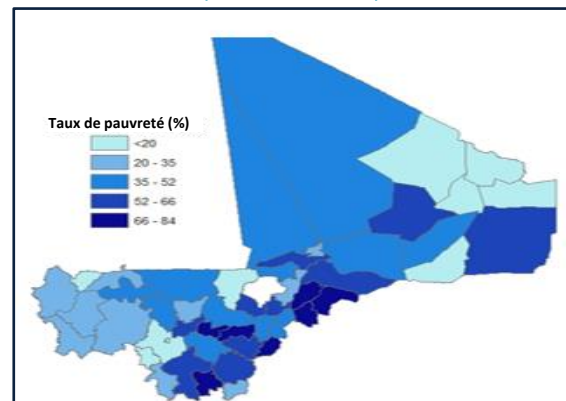


Figure 9.2. : Incidence de la pauvreté par Cercle (% , 2018/2019)



Source : Calculs des auteurs d'après les données EHCVM UEMOA 2018/2019

70. Le Mali a connu une baisse de la pauvreté multidimensionnelle au cours des quatre dernières années. L'indice couvre une combinaison des six dimensions du bien-être, à savoir l'éducation, la santé, l'enfance et la jeunesse, l'accès aux services de base, les conditions de logement et les actifs. Une personne est considérée comme « multi-dimensionnellement pauvre » si elle souffre de privations dans au moins deux de ces 6 dimensions du bien-être. En 2018, près de 38 % des Maliens étaient privés d'au moins deux des six dimensions du bien-être, soit une baisse d'environ 10 % par rapport à 2014 quand 48 % des Maliens souffraient de privations.

71. L'analyse de la dominance stochastique de la distribution de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) montre que cet indice a diminué entre 2014 et 2018 indépendamment des seuils utilisés pour l'identification. Cette amélioration des conditions de vie des Maliens est intervenue dans toutes les régions du pays avec une baisse de l'IPM de dix-huit points de pourcentage à Koulikoro et de seulement trois points de pourcentage dans la région de la capitale. La disparité régionale de la pauvreté multidimensionnelle indique que la région de Bamako avait le taux le plus bas en 2018 (7,8 %) tandis que près de 59 % des Maliens vivant à Gao continuaient de souffrir de privations dans au moins deux des six dimensions de l'indice de bien-être évoqué ci-dessus.

Figure 10. : Indice de pauvreté multidimensionnelle

Figure 10.1. : Tendence de la pauvreté multidimensionnelle

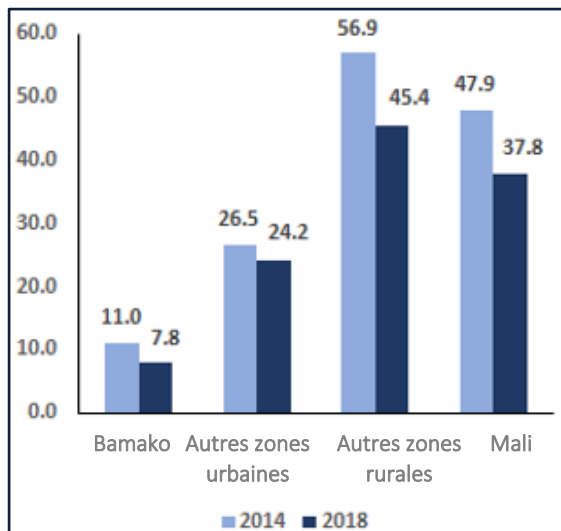
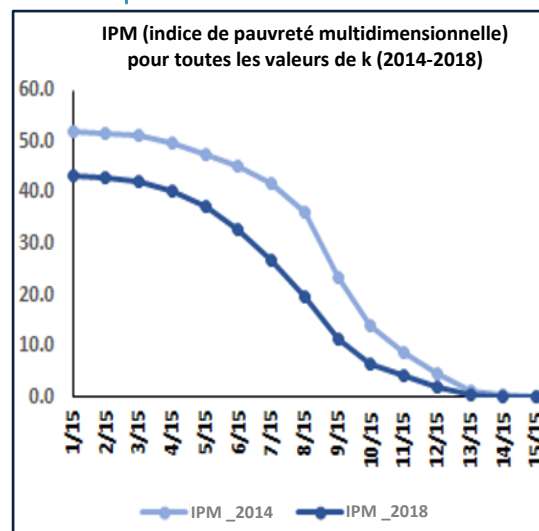


Figure 10.2. : Dominance stochastique de l'indice de pauvreté multidimensionnelle



Source : Calculs des auteurs d'après les données EHCVM UEMOA 2018/2019

Le profil des pauvres demeure inchangé

72. La pauvreté reste fortement corrélée aux caractéristiques socioéconomiques et démographiques. La pauvreté rurale continue d'être caractérisée par des emplois agricoles à faible revenu, des familles nombreuses et des taux de dépendance élevés. Les ménages pauvres sont plus susceptibles d'avoir des accomplissements éducatifs inférieurs et des sources de revenus moins diversifiées. Les pauvres des zones rurales sont généralement localisés relativement loin des principales infrastructures, marchés et institutions publiques. Les taux de fécondité sont particulièrement élevés dans les zones rurales et la croissance démographique rapide ralentit la croissance du revenu par habitant. Dans les zones urbaines, la pauvreté est plus répandue chez les travailleurs indépendants du secteur informel. Au Mali, globalement, le taux de pauvreté s'élève à 57 % dans les ménages dont le chef de famille travaille dans le secteur agricole, contre 25 % si le chef de famille travaille dans les mines, ou 36 % s'il travaille dans le secteur manufacturier. Le taux d'extrême pauvreté est de 50 % pour les ménages dont le chef de famille n'a aucune instruction, contre 21 % pour les chefs de famille ayant un niveau d'enseignement primaire et 11 % pour ceux avec un niveau secondaire.

73. Les pauvres continuent de tirer l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture et de l'élevage. Contrairement au Tchad, où aucune distinction significative n'est observée dans la composition du revenu entre les pauvres et les non-pauvres, les ménages non pauvres du Mali ont des revenus beaucoup plus diversifiés que les ménages pauvres. Les revenus de l'agriculture et de l'élevage génèrent 80 % du revenu des pauvres du Mali tandis qu'ils ne représentent que 60 % des revenus des non-pauvres. Les sources de revenus non agricoles représentent environ 13 % du revenu des pauvres et les envois de fonds seulement 6 % environ. Cela s'explique par le fait que les pauvres n'ont que relativement peu d'actifs productifs alternatifs et n'ont que peu de possibilités de gagner un salaire. Dans les régions méridionales de Kayes et Koulikoro, les pauvres dépendent aussi davantage des revenus non agricoles et des transferts privés. Dans les régions septentrionales de Tombouctou, Gao et Kida, les sources de revenus des pauvres et des non pauvres sont peu différentes, car la plupart des ménages dépendent des revenus de l'élevage.

74. Les pauvres continuent de pratiquer l'agriculture différemment. Les ménages pauvres du Mali cultivent principalement des céréales (mil et maïs). Bien qu'il n'y ait pas de disparité entre les non-pauvres et les pauvres en termes de surface cultivée par habitant, les pauvres sont 20 à 40 % moins productifs dans certaines cultures comme le riz, le millet et les arachides. En ce qui concerne les intrants, les agriculteurs pauvres ont principalement recours au travail familial tandis qu'environ 40 % des ménages non pauvres ont recours dans leur exploitation à une main-d'œuvre salariée. De même, les agriculteurs pauvres utilisent de l'engrais sur moins de parcelles que les agriculteurs non pauvres, tendance plus prononcée dans certaines régions comme Ségou. De plus, les ménages ruraux pauvres ont très peu recours à l'irrigation de leur parcelle. Seulement 5 % du total des parcelles appartenant à des ménages pauvres sont irrigués tandis que 20 % des parcelles appartenant à des ménages non pauvres le sont.

75. Malgré une importante allocation de fonds publics pour les cultures vivrières en comparaison des pays voisins (78 % des dépenses agricoles totales contre 47 % au Burkina Faso et 26 % au Sénégal)¹⁰, les agriculteurs n'obtiennent que de faibles rendements, en particulier avec le mil et le sorgho qui sont les principales cultures de base. C'est pourquoi la commercialisation des cultures vivrières reste très faible avec moins de 5 % de la production totale vendue (3 % pour les pauvres), les agriculteurs luttant pour assurer leur sécurité alimentaire.

76. Dans l'accès aux ressources productives en termes de surface cultivée et de bétail, de fortes disparités de genre subsistent entre les ménages dirigés par une femme et les ménages dirigés par un homme (Figure 11). Les différences intra-ménages sont plus marquées dans l'élevage, en particulier pour le gros bétail, où le nombre de têtes avoisine zéro pour les femmes contre environ 4,7 têtes pour les hommes. Même dans le cas de la volaille, les basses-cours des ménages dirigés par un homme sont plus de 3 fois plus grandes que celle des ménages dirigés par une femme. De plus, les ménages dirigés par une femme, bien que de plus petite taille, disposent d'une surface des terres par habitant plus de 2,5 fois inférieure à celle des ménages dirigés par un homme. Ces différences dans l'accès aux ressources productives basées sur le genre se reflètent dans la composition des revenus des ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme (Figure 11).

Figure 11. : Accès aux ressources productives et composition du revenu selon le chef de ménage

Figure 11.1. : Surface des terres cultivées (ha)

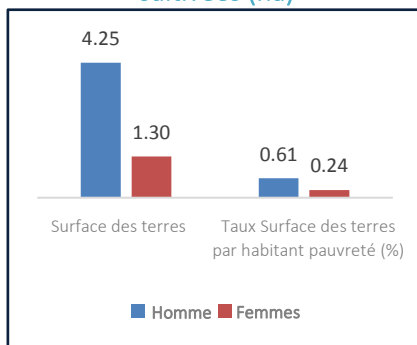


Figure 11.2. : Taille de l'élevage

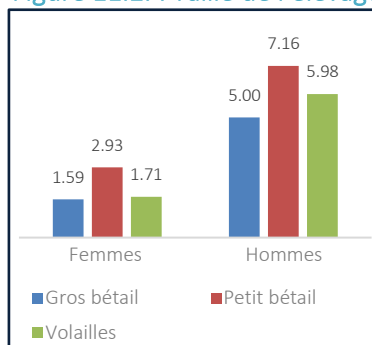
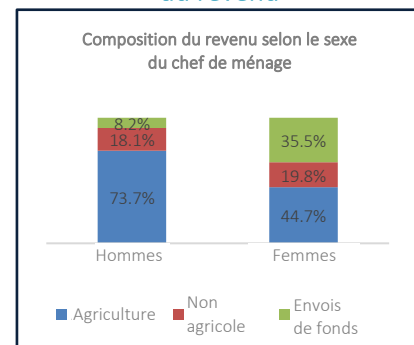


Figure 11.3. : Composition du revenu



Source : Calculs des auteurs d'après les données UEMOA 2018/2019

¹⁰ SPAAA 2018

77. Au Mali, 2 ménages sur 5 sont propriétaires d'au moins une entreprise non agricole (ENA), les ménages urbains étant plus susceptibles de posséder une ENA que les ménages ruraux (respectivement 48 % et 39 %). Ces ENA sont fortement concentrées dans le secteur de la vente au détail (32 %), puis dans les secteurs de la restauration (19 %) et des services personnels (14 %) et se répartissent indifféremment parmi les pauvres et les non-pauvres, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. De façon générale, ces entreprises n'ont qu'une contribution limitée à la création d'emplois, car environ 80 % d'entre elles emploient exclusivement une main-d'œuvre familiale. De plus, les ENA détenues par les pauvres ont tendance à être très dépendantes des saisons, ce qui limite les opportunités de revenus par rapport aux non-pauvres.

Les chocs sont omniprésents à travers le pays

78. Des chocs différents frappent chaque niveau de la distribution des revenus. De façon générale, les chocs climatiques sont la forme de choc la plus répandue de tous les chocs frappant les zones rurales, indépendamment de la répartition des richesses, et, comparés aux autres chocs, touchent plus particulièrement les pauvres (Figure 12). Dans le quintile inférieur de la population rurale, les trois autres chocs les plus fréquemment cités sont les maladies puis les maladies animales et les conflits et l'insécurité, tandis que les trois autres chocs signalés par le quintile supérieur de la population rurale sont le prix élevé des denrées alimentaires, les maladies et les maladies animales. Au contraire, les chocs les plus fréquemment cités par le quintile inférieur de la population urbaine sont le prix élevé des denrées alimentaires, la sécheresse ou les pluies irrégulières et les maladies graves, tandis que les maladies, le prix élevé des denrées alimentaires et le décès d'un membre du ménage constituent les trois principaux chocs signalés par les ménages urbains les plus aisés (Figure 12). Lorsqu'elles sont classées selon la sévérité des chocs, la sécheresse et les maladies dominent de façon égale dans toute la distribution des revenus.

79. Dans les régions, les chocs aboutissent à l'adoption de stratégies d'adaptation irréversibles qui réduisent considérablement la résilience des ménages face à des chocs ultérieurs. Les pauvres comme les non-pauvres s'appuient sur des stratégies d'adaptation similaires pour surmonter les chocs. Quelle que soit la zone de résidence ou la position sur l'échelle de prospérité, les trois principales stratégies d'adaptation sont le recours à l'épargne, le recours à la famille et aux amis, ou enfin ne rien faire et donc absorber le plein impact négatif des chocs (figure). La vente de bétail est une autre stratégie commune à tous les groupes de ménages, à l'exception des ménages urbains du quintile supérieur. Pour les pauvres, les chocs ont des conséquences irréparables entraînant une baisse des revenus (89 %), une diminution des actifs (80 %) ou une baisse de la production (74 %).



Figure 12. : Chocs et stratégies d'adaptation des ménages

Figure 12.1. : Chocs subis au cours des 3 dernières années (en % des ménages ruraux)

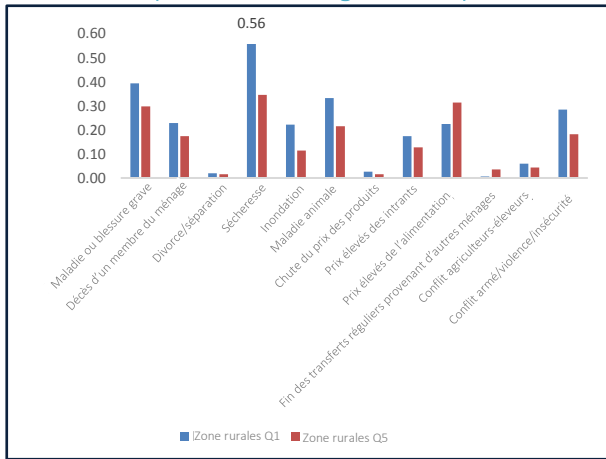


Figure 12.2. : Chocs subis au cours des 3 dernières années (en % des ménages urbains)

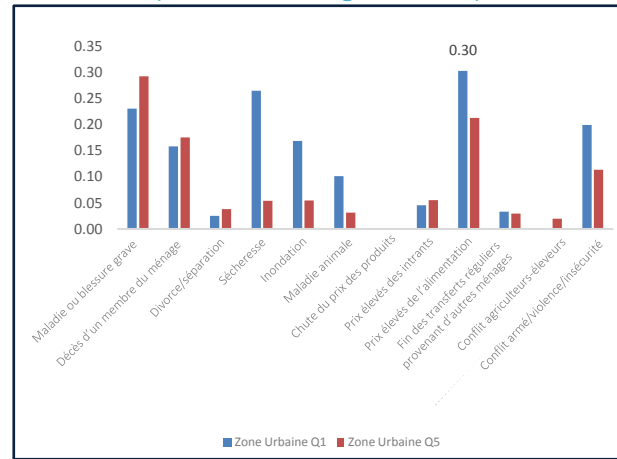


Figure 12.3. : Stratégies d'adaptation (en % des ménages ruraux)

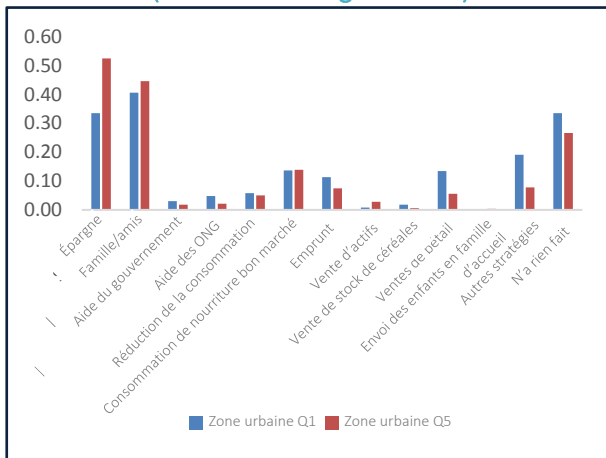
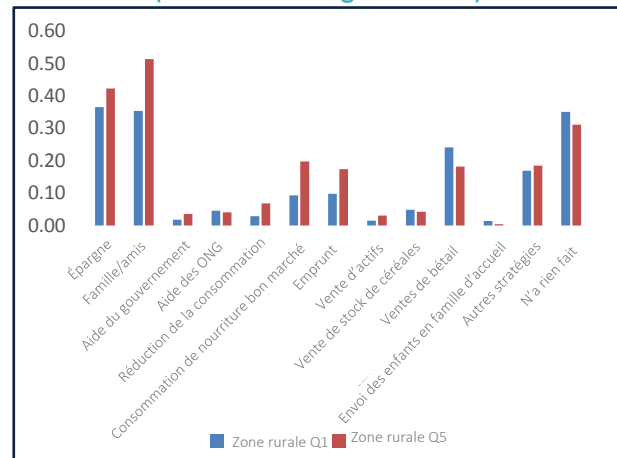


Figure 12.4. : Stratégies d'adaptation (en % des ménages urbains)



Source : Calculs des auteurs d'après les données EHCVM UEMOA 2018/2019

3.1.3. Perspectives : mettre fin à l'extrême pauvreté au Mali

Le Mali a besoin d'une croissance plus forte, mais aussi d'une plus grande élasticité de la réduction de la pauvreté à la croissance

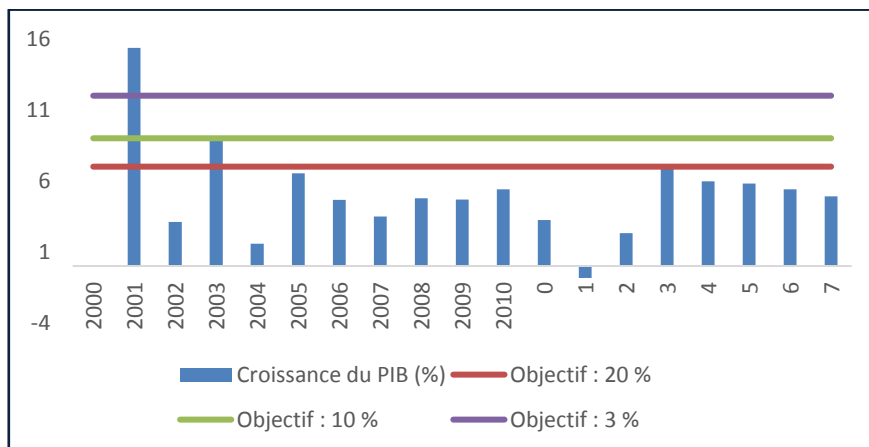
80. Le Mali est-il en voie de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030? L'absence de progrès dans la lutte pour réduire la pauvreté constatée au cours de la dernière décennie doit changer, sinon le Mali ne sera pas en mesure d'éradiquer la pauvreté d'ici 2030. La réduction de la pauvreté comporte à la fois une composante de croissance et une composante de redistribution. Bien que le Mali ait connu une forte croissance du PIB de 5 % en moyenne dans la dernière décennie, la transformation de cette croissance en augmentation de la consommation des ménages a été faible. Par conséquent, pour accélérer le rythme de réduction de la pauvreté, le Mali devra atteindre des taux de croissance plus élevés et plus inclusifs, tout en se concentrant davantage sur les politiques de redistribution. Pour l'avenir, il est pertinent de savoir quel devrait être le taux de croissance pour réduire de

moitié la pauvreté d'ici, disons, 2030. C'est un objectif ambitieux, car il implique une réduction de la pauvreté d'environ 20 %, mais il est nettement moins ambitieux que l'objectif de la Banque mondiale d'atteindre 3 % de pauvreté d'ici 2030.

81. Un niveau de croissance beaucoup plus élevé est nécessaire pour réduire la pauvreté de manière importante.

Les projections, qui partent de 40 % de pauvreté en 2020, montrent que pour ramener la pauvreté à 20 % d'ici 2030, la croissance du PIB doit atteindre 7 % par an. Elles indiquent également que si l'objectif est de réduire la pauvreté à 10 % d'ici 2030, le taux de croissance du PIB doit atteindre 9 % par an en moyenne. Même l'objectif de 3 % de pauvreté d'ici 2030 est réalisable avec un taux de croissance du PIB d'environ 12 % par an en moyenne. Ces taux de croissance nécessaires pour réduire fortement la pauvreté au Mali dépassent la croissance réalisée au cours des deux dernières décennies. Comme le montre la (Figure 13), les taux de croissance au Mali ont considérablement fluctué au cours des 20 dernières années, atteignant rarement 7 %. Cela implique que la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2030 est déjà un objectif ambitieux (l'objectif de la Banque mondiale est de réduire la pauvreté à 3 %) qui nécessite un effort concerté pour augmenter la croissance. La conception d'une stratégie visant à accélérer la croissance ne peut se faire que si la sécurité est rétablie dans l'autre moitié du pays (les régions du Nord et du Centre).

Figure 13. : Taux de croissance nécessaires pour atteindre divers objectifs en matière de pauvreté d'ici 2030



Source : WDI et calculs de l'auteur sur la base de l'UEMOA 2018-2019

82. L'accélération de la réduction de la pauvreté au Mali nécessitera également une plus grande élasticité de la réduction de la pauvreté à la croissance. Cela implique des politiques conçues pour, entre autres, se concentrer sur les endroits où vivent les pauvres et sur ce qu'ils font pour gagner leur vie. En particulier, pour atteindre une plus grande élasticité, il faudra aider les pauvres à se tourner vers des activités plus rentables et les protéger contre les impacts négatifs des chocs majeurs. Le défi consiste à aligner les intérêts de l'élite dirigeante sur ces objectifs de développement connus depuis longtemps.

3.2 Perspectives De La Pauvreté Au Temps De La COVID-19

83. En 2020, on estime que l'impact cumulé direct de la COVID-19 entraînera une baisse de la consommation totale de 2,0 à 4,3 % pour le scénario de base et le scénario pessimiste. Cela équivaut à une augmentation globale de la pauvreté de 1 à 3 points de pourcentage (soit entre 199200 et 541323 personnes de plus en situation de pauvreté absolue). L'impact prévu de la pandémie dans les deux scénarios sera uniforme pour tous les sous-groupes de ménages, sans distinction par rapport au sexe du chef de famille ou à la zone de résidence (Tabalue 3.). Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que la pandémie de COVID-19 n'augmentera pas les

inégalités, car son effet ultime sur les inégalités dépendra des réactions comportementales à la pandémie, qui seront probablement différentes selon les sous-groupes, et de la capacité des politiques d'atténuation de la COVID-19 à être inclusives.

Tableau 3. : Simulation de l'impact de la COVID-19 sur les ménages

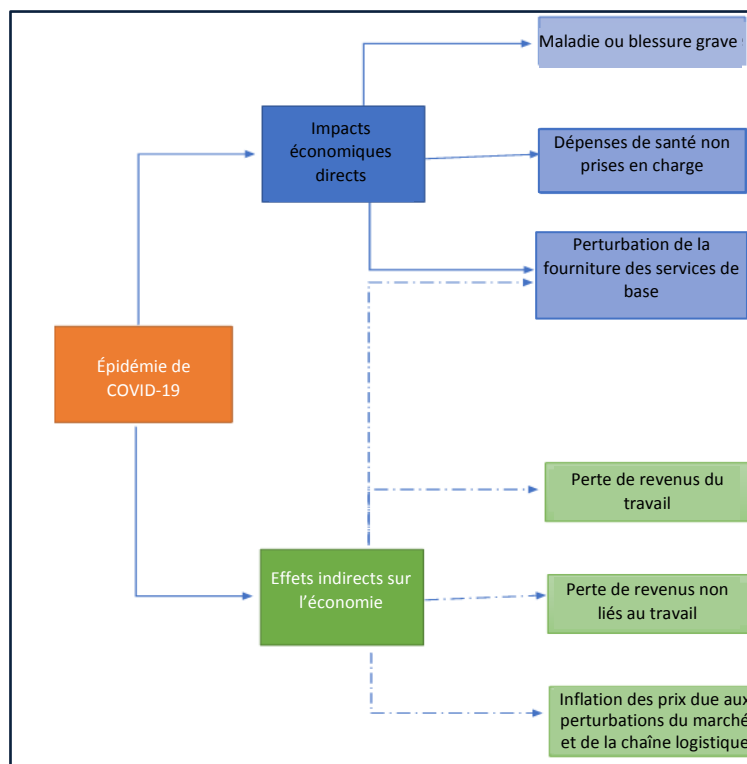
	Scénario optimal			Scénario pessimiste		
	Base de référence	COVID-19	Personnes pauvres en plus	Base de référence	COVID-19	Personnes pauvres en plus
Nationaux	44	45	199 234	44	46	541 323
MCFF	29	30	16 992	29	32	36 914
MCFH	45	46	182 239	45	47	504 409
Urbains	21	22	50 308	21	24	149 245
Ruraux	52	53	148 925	52	54	392 075

Source : Calculs de l'auteur sur la base de l'UEMOA 2018-2019.

Note : MCFF et MCFH désignent respectivement les ménages dont le chef de famille est une femme et les ménages dont le chef de famille est un homme.

84. Les principaux canaux de transmission sont présentés dans la (Figure 14). Le reste de cette section décrit ces canaux potentiels de transmission en se concentrant sur les impacts sur les revenus du travail, les revenus non liés au travail, les perturbations du marché (prix/quantités) et l'accès aux services publics. Comme indiqué ci-dessus, les principaux canaux de transmission économique seront la contraction de la demande mondiale, les effets de récession des mesures nationales et la baisse des investissements publics. Étant donné l'hétérogénéité des moyens de subsistance des ménages ruraux et urbains, nous séparons la discussion sur les pertes potentielles de revenus du travail par zones rurales et urbaines.

Figure 14. : La COVID-19 a un impact sur les canaux de transmission



3.2.1. Impact sur les revenus du travail

Impact sur les revenus du travail des ménages urbains

85. Le secteur informel, qui domine largement l'économie et emploie plus de 80 % de la population urbaine, est le plus susceptible d'être le plus durement touché dans l'immédiat, en particulier les personnes qui font partie des segments les plus vulnérables. Des preuves anecdotiques montrent que la demande sur le marché des fruits dans la capitale s'est effondrée par crainte des produits contaminés par le virus COVID-19, ce qui a contraint de nombreuses vendeuses de rue à cesser leurs activités. Le couvre-feu national de 21 h à 5 h imposé du 25 mars au 8 mai 2020 a réduit les revenus des personnes qui dépendent des activités économiques nocturnes pour leur subsistance.

86. Un ralentissement dans l'industrie manufacturière, dans les commerces de détail et de gros — qui dépendent fortement des importations de marchandises en provenance de pays d'outre-mer tels que la Chine et Dubaï — et dans le secteur des services — en particulier l'arrêt des transports à la suite de la fermeture des frontières avec les pays voisins — aura un impact négatif sur les revenus du travail de la population urbaine. La réduction des possibilités d'interaction avec les investisseurs étrangers en raison de la mobilité limitée des personnes risque de provoquer une baisse de l'afflux d'investissements directs étrangers, ce qui, associé aux perturbations sur les marchés des intrants et à une baisse de la demande de biens et services non essentiels, pourrait affaiblir le fonctionnement et la performance des entreprises et freiner la création de nouveaux emplois. **La baisse de la demande internationale d'or — en particulier de la Chine — aura des répercussions sur l'industrie extractive**, entraînant des pertes de revenus pour les personnes qui travaillent dans ce secteur. Cela risque d'affecter aussi les revenus ruraux des personnes travaillant dans l'exploitation minière artisanale à petite échelle (EMAPE), en particulier les femmes — qui représentent 50 % de la main-d'œuvre de l'EMAPE — et les jeunes.

87. L'histoire et la culture du Mali en font une destination attrayante pour le tourisme, qui est une source importante d'emplois salariés (par exemple, l'hôtellerie, la restauration) et indépendants (artisanat). Par conséquent, le secteur du tourisme et les moyens de subsistance qui en dépendent sont susceptibles eux aussi de ressentir les impacts économiques négatifs de la pandémie.

88. La détérioration éventuelle des conditions sanitaires à mesure que la maladie se propage aura des répercussions sur les possibilités d'emploi rémunéré. Le choc sanitaire a été signalé comme l'un des chocs idiosyncrasiques les plus graves pour tous les segments sur l'échelle de répartition des richesses (environ 27 % des ménages) et pour les ménages, quelles que soient leur localisation géographique et leurs caractéristiques sociodémographiques. Beaucoup de ces ménages qui ont des revenus très instables, sans filet de sécurité fiable pour gérer les risques et couvrir les frais de santé, s'appuient sur leur famille et leurs amis lorsqu'ils sont confrontés à un choc idiosyncrasique (Figure 12). Un choc covariable comme la pandémie COVID-19 affaiblit ce type d'entraide et risque de forcer les ménages à recourir à des stratégies d'adaptation irréparables, avec des conséquences désastreuses à moyen et long terme sur la richesse et le capital humain¹¹. En effet, l'analyse montre que même avant la crise de la COVID-19, les ménages exposés à des chocs sanitaires ont déjà recours à ces choix difficiles, en particulier parmi les ménages urbains (Figure 15) et cette situation risque d'être aggravée par la pandémie.

¹¹ Les stratégies d'adaptation irréparables comprennent les ventes forcées de biens durables et du bétail, le mariage précoce, le retrait des enfants de l'école et l'envoi des enfants dans d'autres ménages pour qu'ils y soient placés.



Figure 15. : Chocs conduisant à des stratégies d'adaptation irréparables et impact de la maladie sur la consommation

Figure 15.1. : Chocs conduisant à des stratégies d'adaptation irréparables

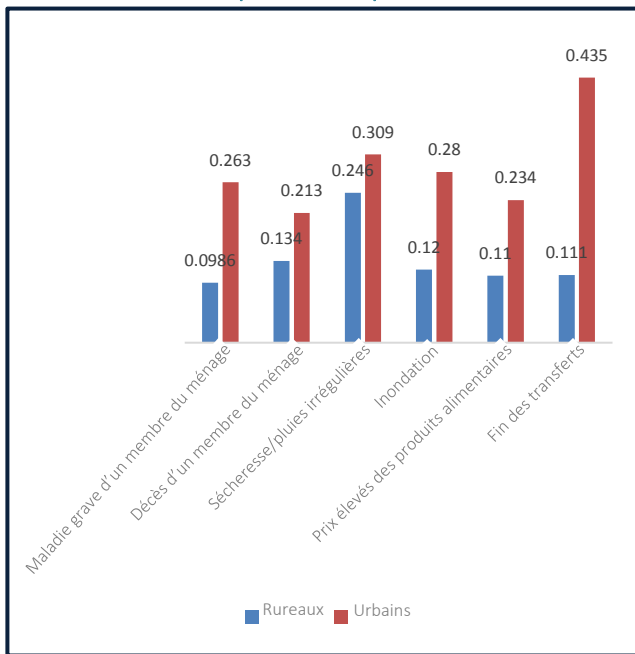
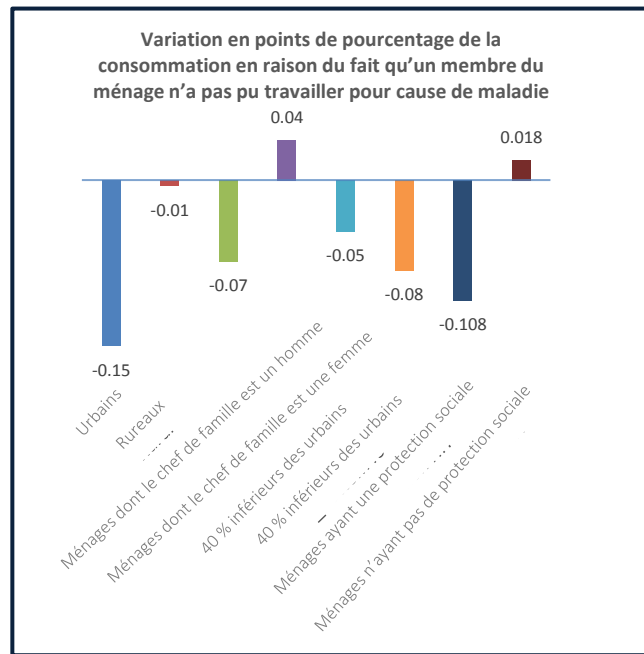


Figure 15.2. : Impact de la maladie sur la consommation



3.2.2. Impact sur les revenus du travail des ménages ruraux

89. Les exploitants agricoles ne ressentiront peut-être pas immédiatement l'impact de la pandémie sur leurs revenus du travail étant donné le caractère saisonnier des activités agricoles, en particulier les exploitants qui vendent l'essentiel de leur production à la fin de la campagne agricole, entre novembre et janvier. Cependant, les personnes qui exercent des activités rémunérées non agricoles peuvent en ressentir l'impact en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, en particulier dans les secteurs de la vente au détail et de la restauration qui regroupent environ 50 % des entreprises non agricoles rurales. L'impact négatif sur les revenus non agricoles pourrait à moyen terme s'étendre à la production agricole, étant donné que ces revenus sont considérés par de nombreux ménages comme une source de financement de leurs investissements agricoles.

90. Comme évoqué plus haut, les chocs sanitaires figurent parmi les chocs idiosyncrasiques les plus graves pour beaucoup de ménages. Selon des statistiques représentatives au niveau national, environ 40 % des ménages dans les zones urbaines et 50 % dans les zones rurales ont déclaré qu'au moins un membre du ménage n'était pas en mesure de travailler pour cause de maladie. Bien qu'une grande incertitude plane encore concernant la durée future de la pandémie, la possibilité qu'elle se propage pendant la saison agricole doit être envisagée. Dans ce cas, les performances du secteur agricole pourraient être sérieusement affectées, dans la mesure où un choc sanitaire covariable risque de réduire considérablement la productivité des agriculteurs qui ont un accès limité aux technologies permettant d'alléger le travail (seulement 3 % des parcelles ont fait l'objet d'un labourage mécanique en 2018) et qui dépendent principalement du travail humain en tant que principal actif productif non foncier. Selon l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (*International Food Policy Research Institute*), on estime que les exportations de produits agroalimentaires baisseront de 25 % dans les pays

à faible revenu et à revenu intermédiaire. **Cette situation affectera non seulement les producteurs ruraux, mais aussi les producteurs dans les zones périurbaines.** La perte de productivité aura également un impact sur la consommation alimentaire, étant donné que la plupart des ménages ruraux pratiquent une agriculture de subsistance.

3.2.3. Impact sur les transferts pour les ménages urbains et ruraux

91. **L'impact négatif de la COVID-19 sur les transferts augmentera la pauvreté monétaire.** On estime que les migrants maliens constituent 5,4 % de la population totale et leurs envois de fonds représentaient 6,7 % du PIB du pays en 2017.¹² Ces envois de fonds, en particulier en provenance de France, représentent une part importante des revenus non liés au travail des ménages au Mali. Le confinement strict en France aura un impact négatif non seulement sur les revenus des migrants maliens, mais également sur la disponibilité des services de transfert d'argent. Cela touche de manière disproportionnée les ménages dans des régions telles que Kayes, la deuxième région la plus pauvre du Mali, où ces revenus non liés au travail représentent plus de 25 % du revenu total. De plus, dans d'autres régions du Nord et du Centre qui faisaient déjà l'expérience de la fragilité et des conflits, les ménages pourraient être touchés de manière disproportionnée étant donné leur dépendance vis-à-vis des transferts en l'absence de ressources publiques. Cette situation risque d'affecter beaucoup plus les ménages dont le chef de famille est une femme, dont une bonne partie des revenus provient des transferts (35 % contre 8 % pour les ménages dont le chef de famille est un homme).

3.2.4. Perturbations du marché et chocs de prix

92. **Le risque de perturbations sur le marché est important.** Le Mali est un pays qui n'est pas autosuffisant en matière de production alimentaire et qui importe des biens pour les industries minières du pays. De plus, comme évoqué plus haut, une grande partie de la population travaille dans l'économie informelle avec des entreprises non agricoles. Les perturbations des approvisionnements mondiaux et locaux aggraveront la pauvreté dans toutes les zones de résidence du pays. L'analyse faite sur la base de l'enquête sur les ménages de 2018-2019 montre que la hausse des prix des produits alimentaires a été décrite comme le deuxième choc le plus grave parmi les ménages urbains. La réduction de l'offre entraînera une hausse des prix des produits alimentaires, en particulier dans les zones urbaines, mais les ménages ruraux pourraient aussi être gravement touchés, étant donné que certains pourraient se retrouver acheteurs nets de produits alimentaires du fait de la baisse de la productivité.

3.2.5. Impact sur la fourniture des services de base

93. **L'impact immédiat de la pandémie est la perte de possibilités d'apprentissage en raison des fermetures d'écoles.** Cela risque d'aggraver les inégalités en matière de capital humain, car les enfants ayant des parents instruits et riches pourraient encore avoir la possibilité d'apprendre pendant la fermeture des écoles.

94. **La diminution escomptée des recettes publiques issues de l'exportation (principalement coton et or) limitera le pouvoir des dépenses publiques.** Par conséquent, la priorité accordée par les pouvoirs publics à l'atténuation des impacts sanitaires de la pandémie et à la fourniture d'une assistance sociale aux plus vulnérables se fera au détriment de la fourniture d'autres services de base, ce qui risque d'avoir des répercussions disproportionnées sur certains sous-groupes spécifiques. En particulier, l'accès aux services de base dans les zones rurales est en moyenne inférieur de 20 points de pourcentage et la probabilité pour les femmes d'y avoir accès est inférieure de 10 points de pourcentage. Une crise sanitaire telle que la COVID-19 ne fera qu'aggraver la différence entre les

¹² KNOMAD (2019). <https://www.knomad.org/data/remittances?tid%5B176%5D=176>



non-pauvres et les pauvres ou entre les populations urbaines et rurales. Comme évoqué plus haut, la maladie est l'un des principaux chocs auxquels sont confrontés les ménages. La pandémie aura également comme impact direct sur le bien-être la nécessité de prendre en charge des dépenses de santé pour ceux qui vont contracter la maladie. La (Figure 15) fournit des estimations approximatives des effets des chocs sanitaires sur la consommation par habitant pour différents types de ménages.



RECOMMANDATIONS POUR LES POLITIQUES AU TEMPS DE LA COVID-19

95. **Les recommandations politiques adopteront une approche en trois volets : protection des vies, protection des moyens de subsistance et protection de l'avenir.** Dans l'immédiat, la première préoccupation est de mettre en place les mesures nécessaires à la prévention, à la détection et au traitement de la maladie pour sauver le plus grand nombre de vies possible. Ces mesures d'endiguement et d'atténuation ont de profondes conséquences économiques. Le deuxième volet de la réponse politique doit consister à garantir les moyens de subsistance durant la période où des pans de l'économie doivent être fermés ou ralentis afin d'empêcher la propagation de la maladie. Il est important de protéger les revenus des ménages vulnérables et d'éviter les pertes d'emploi à grande échelle tout en maintenant en vie des entreprises par ailleurs saines. De plus, en dépit de la baisse soudaine des recettes fiscales, les services publics essentiels doivent être maintenus. Il s'agit de fonctions telles que la gestion des établissements de soins de santé, la rémunération des fonctionnaires, la fourniture de biens et de services essentiels par l'État, les fonctions de la banque centrale dont en particulier la conduite de la politique monétaire et la supervision du système bancaire. Enfin, bien qu'une grande partie de l'effort sera nécessairement consacrée à la résolution de la crise immédiate, il faudra investir dans la reprise et la croissance afin de jeter les bases de l'avenir. Les investissements dans une reprise plus rapide, une croissance durable et la résilience devraient figurer parmi les domaines prioritaires.

4.1. Protéger des vies

96. **Les efforts politiques immédiats devraient être axés sur le renforcement des programmes clés visant à accroître les capacités en matière de soins de santé, de sécurité alimentaire et de filet de sécurité sociale.** Pour sauver des vies, les capacités du système de santé doivent être renforcées, tant en ce qui concerne le personnel sanitaire que les fournitures médicales. Les politiques à mettre en place peuvent inclure la simplification de la procédure légale pour l'achat d'équipements médicaux et de médicaments, et la légalisation et le financement des agents de santé communautaires (ASC) qui peuvent considérablement aider à développer les services de santé, en particulier dans les régions reculées. Pour améliorer la sécurité alimentaire, la création d'un entrepôt de produits de base et la distribution gratuite de nourriture peuvent être envisagées. Les autorités peuvent également réfléchir à la réduction des procédures douanières et des droits à l'importation sur les produits de première nécessité (en particulier les produits alimentaires et les médicaments).

4.1.1. Soins de santé et assainissement

97. **Une réponse sanitaire forte est nécessaire pour sauver les vies menacées par la pandémie.** Le secteur de la santé, qui est la première ligne de défense contre la pandémie, est sous-équipé, en sous-effectif et sous-financé. La région d'Afrique de l'Ouest présente le plus faible indice de service de couverture maladie universelle de toutes les régions. La fragilité des systèmes de santé augmente les risques de morbidité et de mortalité de la COVID-19 en Afrique. De plus, de larges segments de la population africaine et en particulier les plus pauvres sont plus vulnérables à la contagion et à la maladie en raison de l'exiguïté des lieux de vie (70 % des citadins vivent dans des bidonvilles surpeuplés), de l'accès limité à l'eau et l'assainissement et des risques sanitaires sous-jacents (malnutrition, VIH/sida, tuberculose et autres maladies). Cependant, la jeunesse relative de la population africaine pourrait signifier que la proportion de personnes présentant un risque élevé de complications et de mortalité liées à la COVID-19 puisse être plus faible que dans d'autres régions. Le « Projet de riposte d'urgence à la pandémie de COVID-19 » (*Fast Track COVID-19 Facility*, 25,7 millions de dollars) visant à accroître la préparation du système de santé malien est déjà approuvé (27 mars) et fera bientôt l'objet d'un décaissement.

98. La réponse du secteur de la santé peut être renforcée par l'accroissement du personnel de santé et le déploiement de soins de santé abordables. Les agents de santé communautaires (ASC) constituent une composante importante du personnel de santé, et ils sont extrêmement importants pour les zones rurales. Ils opèrent cependant dans des conditions précaires, sans reconnaissance légale ni formation appropriée. En légalisant le statut des ASC ainsi que leur rémunération, le personnel sanitaire sera considérablement renforcé et cela l'aidera également à avoir accès à une meilleure formation. L'absence de prise en charge des frais de santé empêche une grande partie de la population de recevoir un traitement approprié. Les pouvoirs publics pourraient envisager de fournir un meilleur accès aux soins de santé en introduisant une assurance maladie universelle de base et la gratuité des soins pour les enfants et les femmes enceintes.

99. Des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène bien gérés sont également essentiels à la prévention des maladies pendant la pandémie actuelle. L'une des stratégies les plus efficaces pour accroître la capacité de réponse, en particulier dans les contextes où les ressources sont limitées, consiste à investir dans les infrastructures de santé publique de base, notamment les systèmes d'eau et d'assainissement. Les bonnes pratiques d'assainissement peuvent agir comme une barrière à la transmission interhumaine du virus COVID-19 dans les maisons, les communautés, les établissements de soins de santé, les écoles et autres espaces publics.

4.1.2. Sécurité alimentaire

100. Distribution ciblée de produits alimentaires de base aux communautés vulnérables. Pour atténuer l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires et/ou du stockage potentiel de celles-ci, il est recommandé de se procurer les produits alimentaires nécessaires et de les distribuer, en particulier aux plus vulnérables déjà identifiés dans le Système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire dans les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Menaka, Kidal et Tombouctou. Un partenariat avec des organisations internationales telles que le Programme alimentaire mondial faciliterait le ciblage des personnes vulnérables ainsi que la mise en œuvre de la distribution.

101. Distribuer des produits alimentaires de base et fournir des programmes de repas. Pour atténuer l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires et/ou du stockage potentiel de ceux-ci, il est recommandé de se procurer les produits alimentaires nécessaires et de les distribuer, en particulier aux pauvres des zones urbaines qui sont les plus vulnérables aux chocs des prix alimentaires. Pour éviter une éventuelle insuffisance de l'apport alimentaire chez les enfants qui dépendent des programmes de cantines scolaires, les pouvoirs publics devraient continuer à distribuer des repas scolaires dans certains endroits, même en cas de fermeture des écoles.

102. Éviter les interdictions d'exportation des produits alimentaires au niveau régional. Il est nécessaire de travailler avec des organisations régionales telles que la CEDEAO, l'UEMOA et leurs pays membres pour s'assurer qu'aucune restriction à l'exportation de produits alimentaires n'est imposée dans le cadre de la COVID-19. L'insécurité alimentaire sera aggravée si un mécanisme régional et un accord de non-interdiction des exportations des produits alimentaires ne sont pas mis en place. Une levée temporaire des droits à l'importation sur les importations de produits de première nécessité (riz et lait) peut également être utile.

4.2. Protéger les moyens de subsistance

103. Les efforts politiques à court et moyen terme devraient apporter un soutien aux ménages et aux entreprises durant la crise. Pour renforcer le filet de sécurité sociale et le système de transferts monétaires, le Registre social unifié (registre national des ménages ayant droit à l'aide sociale) devrait être élargi pour couvrir une plus grande population. L'administration pourrait envisager un moratoire sur les factures de services publics

(eau et électricité) pour les ménages et les entreprises touchés par la pandémie. Des subventions aux principaux prestataires de services publics (la SOMAGEP et EDM) pourraient également s'avérer nécessaires pour soutenir leur fonctionnement quotidien et la continuité du service. La réduction et le report du paiement des impôts ainsi qu'un meilleur accès au crédit peuvent être envisagés pour soutenir les ménages et les entreprises.

4.2.1. *Filet de sécurité sociale*

104. **Élargir les filets sociaux et améliorer le ciblage.** Premièrement, le Registre social unifié (registre national des ménages ayant droit à l'aide sociale) devrait être élargi pour couvrir une plus grande partie de la population. Deuxièmement, étant donné la part importante de l'emploi informel au Mali et particulièrement la propagation de la pandémie dans les zones urbaines, les pouvoirs publics devront aller au-delà de leur base habituelle de bénéficiaires de filets de sécurité sociale pour toucher les personnes affectées par la crise.

105. **Un mécanisme de transfert plus souple comprenant les transferts en nature et les transferts électroniques.** Comme le soulignent les directives sur la distanciation physique, le mode habituel de règlement des transferts en personne menace de stimuler la propagation de la COVID-19, ce qui met en évidence la nécessité de faire évoluer le système de paiement vers des paiements mobiles, tout en étant à même de garantir la réception du transfert par les bénéficiaires. La principale réponse que la Banque propose réside dans les transferts « cash+ » (notamment les transferts monétaires mobiles et les transferts complémentaires en nature), qui offrent une certaine souplesse pour les ménages pauvres ou presque pauvres pour satisfaire leurs besoins de base face à l'augmentation des prix et aux pertes de revenus.

4.2.2. *Continuité des principaux services publics*

106. **Assurer la continuité du service pour les ménages et les entreprises touchés par la crise** et soutenir les principales entreprises de services publics. Les ménages et les entreprises peuvent être soutenus en autorisant un moratoire sur les factures d'eau et d'électricité pour certains ménages et certaines entreprises et une exonération de la TVA sur les factures d'eau et d'électricité. Toutefois, ce coût ne doit pas peser sur les compagnies de services publics. Les pouvoirs publics devraient envisager de soutenir les compagnies de services publics essentiels telles que la compagnie des eaux (la SOMAGEP et la SOMAPEP) qui est sous-capitalisée et la compagnie d'énergie (EDM) qui est déjà insolvable.

107. **Alléger les charges fiscales.** Les pouvoirs publics peuvent aider l'économie en réduisant le paiement des impôts des contribuables, particuliers et entreprises, en reportant les paiements des cotisations de sécurité sociale et en avançant le remboursement des crédits de TVA. Parmi les mesures classiques, on peut citer le prolongement des délais pour la déclaration et le paiement des impôts et des taxes, la facilitation de l'étalement du paiement des impôts, le report du versement des cotisations de sécurité sociale pour les entreprises, l'avancement du remboursement des crédits de TVA sous réserve d'évaluations a posteriori, la suspension des pénalités pour retard de paiement ou de déclaration, l'ajustement des politiques de paiement anticipé, l'arrêt des mesures pour le recouvrement des arriérés d'impôts sur la base des critères adoptés, l'exemption de la présentation de déclarations fiscales et de rapports pour les entreprises en cessation temporaire d'activité, la création d'un comité mixte (administration et secteur privé) pour le suivi de l'application des mesures fiscales et la publication de dispositions relatives aux rapports trimestriels pour la mise en œuvre de cette mesure.

4.3. *Protéger l'avenir*

108. **À plus long terme, un programme de relance et de croissance est nécessaire pour recréer les conditions d'une croissance durable et assurer la résilience budgétaire.** Les pouvoirs publics doivent garantir la reddition des comptes et la transparence dans la gestion des fonds spéciaux contre la COVID-19. Il est possible



d'y parvenir en créant un mécanisme de gouvernance qui sera utilisé pour superviser la gestion des fonds collectés auprès des secteurs privé et public, ce qui pourrait par ailleurs contribuer à attirer les fonds des donateurs. La viabilité budgétaire et la soutenabilité de la dette sont importantes pour garantir un niveau adéquat de dépense d'investissement ainsi que pour attirer l'investissement étranger. Le recouvrement des recettes fiscales et un plan budgétaire rigoureux sont donc essentiels. Pour garantir un recouvrement rapide et une maximisation de la collecte des recettes fiscales après la crise, les pouvoirs publics peuvent, par exemple, introduire des incitations fiscales pour la déclaration et le paiement des impôts en ligne. De plus, une optimisation des dépenses en temps de crise sera justifiée ; concrètement, les pouvoirs publics peuvent reporter certaines dépenses d'investissement et dépenses courantes non essentielles et se concentrer plutôt sur les dépenses liées à la santé et sur les mesures visant à accélérer la reprise et à renforcer la résilience économique. De plus, une publication fréquente des rapports budgétaires et des statistiques sur la dette est tout aussi importante.

4.3.1. *Gestion des finances publiques*

109. **Assurer la reddition des comptes et la transparence des fonds.** Les pouvoirs publics peuvent envisager de publier des rapports budgétaires trimestriels sur les dépenses liées à la COVID-19, ainsi que les plans d'achat et les attributions de contrats. Les pouvoirs publics ont mis en place un nouveau fonds spécial contre la COVID-19 et la structure de gouvernance doit être définie, notamment en ce qui concerne l'éligibilité et les procédures simplifiées de dépenses, la transparence, les principes d'audit et de divulgation de l'information. Un audit par une tierce partie sur l'utilisation du fonds est également bienvenu.

4.3.2. *Soutenabilité budgétaire et de la dette*

110. **Limiter le déficit budgétaire et préserver la soutenabilité de la dette.** Pour maximiser le recouvrement des recettes fiscales, les pouvoirs publics peuvent introduire des incitations fiscales pour la déclaration et le paiement des impôts en ligne. Il est également possible d'encourager le travail à domicile par des mesures telles que la réduction ou la suppression de la taxe à l'importation sur le matériel informatique et des incitations fiscales en faveur des fournisseurs d'accès à Internet. De plus, une optimisation des dépenses en temps de crise sera justifiée ; concrètement, les pouvoirs publics peuvent reporter certaines dépenses d'investissement et dépenses courantes non essentielles et se concentrer plutôt sur les dépenses liées à la santé et sur les mesures visant à accélérer la reprise et à renforcer la résilience économique.

ANNEXE

Figure 16. : Évolution initiale de l'épidémie de COVID-19 en Afrique de l'Ouest

Figure 16.1. : Rapport sur le nombre de cas de COVID-19

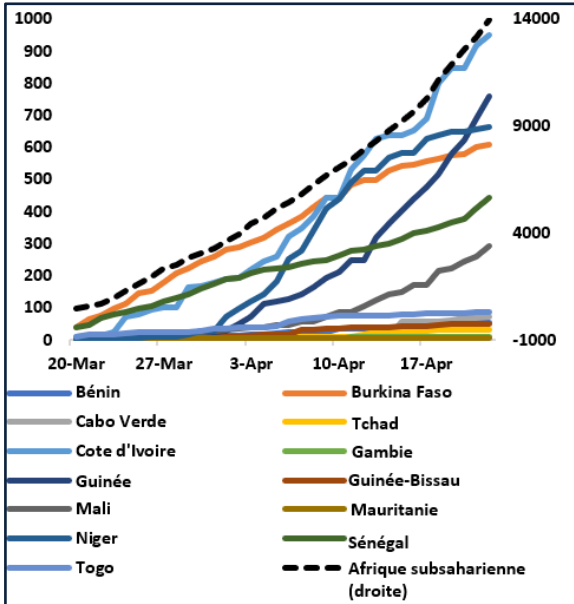
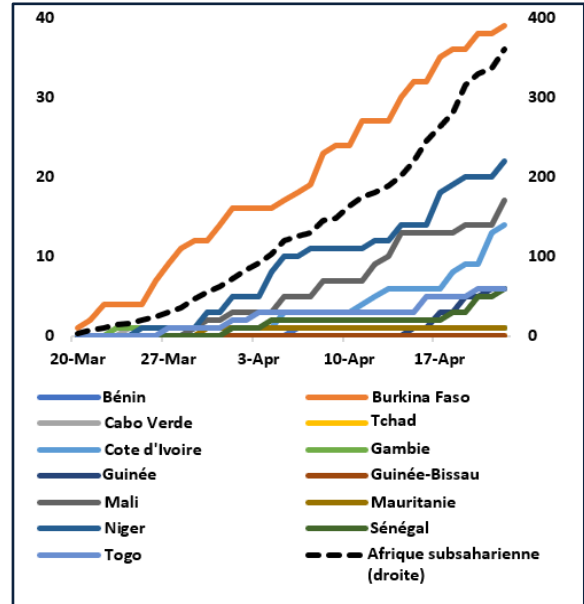


Figure 16.2. : Rapport sur le nombre de décès causés par la COVID-19



Source : Banque mondiale et John Hopkins CSSE. Note : dernière mise à jour le 22 avril 2020.

Figure 17. : Évolution de la COVID-19 au Mali

Figure 17.1. : Rapport sur le nombre de cas de COVID-19

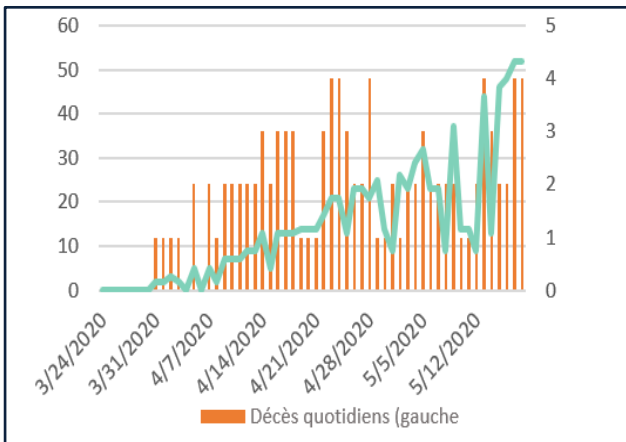
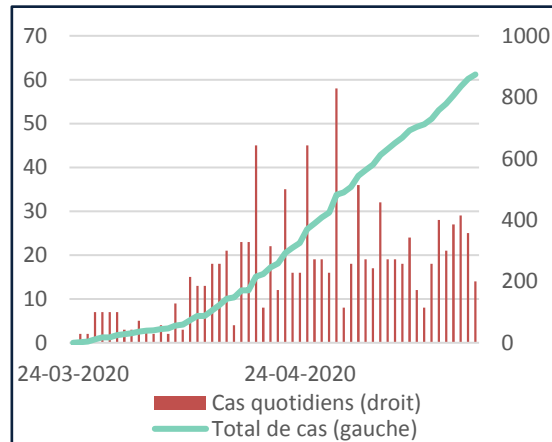


Figure 17.2. : Rapport sur le nombre de décès causés par la COVID-19



Source : Banque mondiale et John Hopkins CSSE. Note : dernière mise à jour le 18 mai 2020

Figure 18. : Évolution économique selon les scénarios de base et pessimiste

Figure 18.1 : Dynamique des prix des principales exportations (or, coton) et des principales importations (pétrole brut, produits alimentaires).

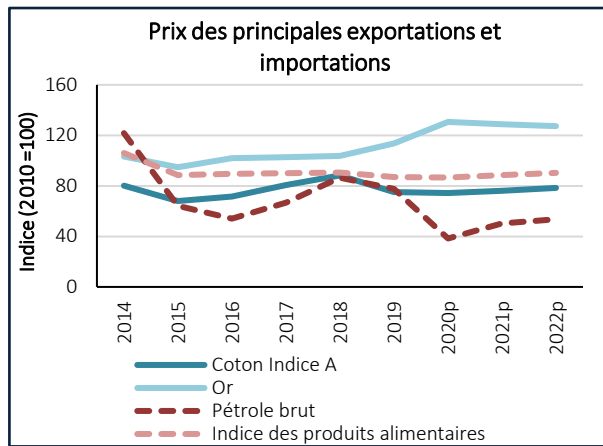


Figure 18.3 : Dynamique de la pauvreté en réponse à l'épidémie de COVID-19 (scénario de base)

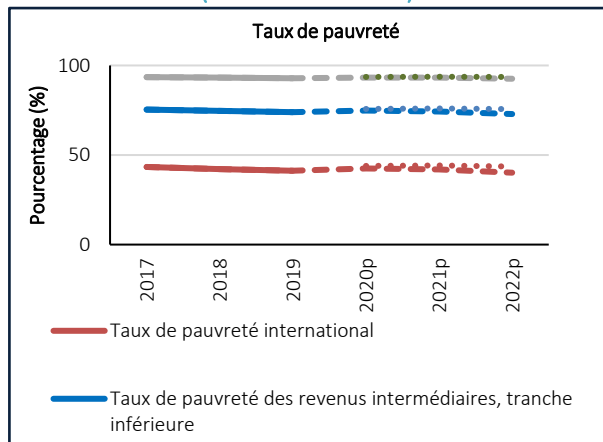


Figure 18.5 : Dynamique de la dette publique

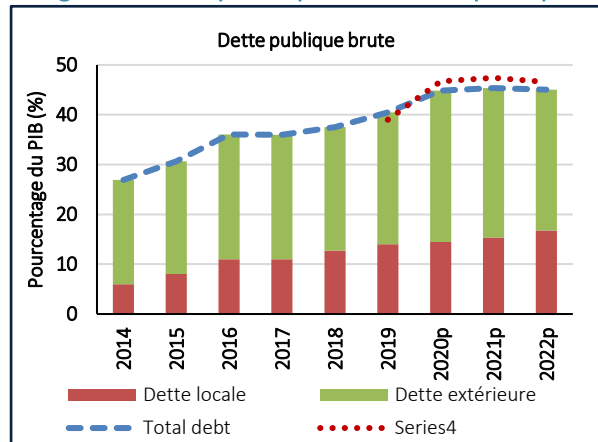


Figure 18.2. : Croissance du PIB, avec une décomposition par secteur de la croissance dans le scénario de base.

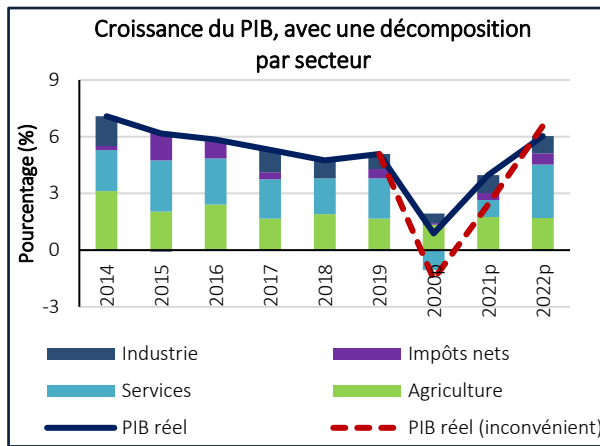


Figure 18.4 : Dynamique budgétaire (scénario de base)

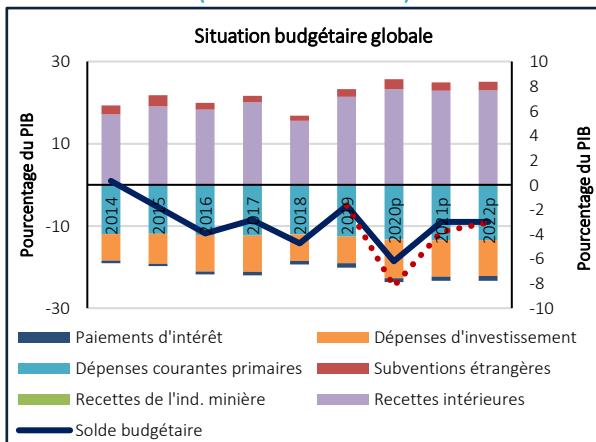


Figure 18.6 : Les pressions extérieures vont s'accroître légèrement

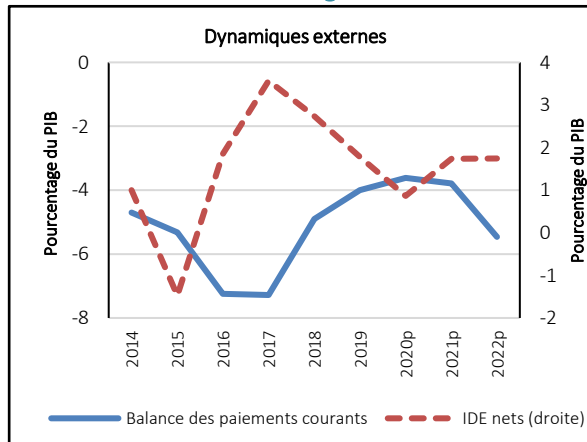


Tableau 4. : Mali : Sélection d'indicateurs économiques selon les scénarios de base et pessimiste

Variable	Unité	Historique			Projections (scénario de base)			Projections (scénario pessimiste)			Projections (avant la crise) ²			
		2017	2018	2019	2020p	2021p	2022 p	2020p	2021 p	2022p	2019e	2020p	2021p	2022p
PIB nominal	UML milliards	8 922	9 482	10 154	10 427	11 030	11 929	10 172	10 676	11 711	10 214	10 917	11 732	12 602
Taux de change	UML/\$	580,7	555,5	585,9
Inflation (IPC)	%	1,8	1,7	-0,6	0,6	1,5	2,0	1,6	2,0	2,3	-0,4	0,6	2,0	2,3
Inflation (déflateur)	%	1,9	1,5	2,5	1,8	1,7	2,0	1,7	2,5	2,9	2,5	1,8	2,3	2,3
Croissance du PIB réel, dont	%	5,3	4,7	5,1	0,9	4,0	6,0	-1,5	2,4	6,6	5,1	5,0	5,0	5,0
Agriculture	%	1,7	1,9	1,7	1,3	1,8	1,7	0,4	0,7	1,7	1,7	1,4	1,7	1,7
Industrie	%	1,2	1,0	0,8	0,5	0,9	0,9	0,0	0,6	1,2	0,8	0,8	0,9	0,9
Services	%	2,1	1,9	2,1	-1,1	0,9	2,8	-2,0	0,5	3,3	2,2	0,2	2,2	2,2
Impôts nets	%	0,4	0,0	0,5	0,1	0,4	0,6	0,1	0,6	0,4	0,5	0,1	0,8	0,5
Recettes publiques	% du PIB	20,1	15,6	21,4	21,2	21,4	20,6	20,6	21,7	21,3	21,9	22,9	22,7	23,0
Dépenses publiques	% du PIB	22,9	20,3	23,1	27,4	24,4	23,6	28,8	25,5	24,4	24,8	26,4	25,9	26,0
Solde budgétaire	% du PIB	-2,9	-4,7	-1,7	-6,2	-3,0	-3,0	-8,2	-3,8	-3,1	-2,9	-3,5	-3,3	-3,0
Solde budgétaire primaire	% du PIB	0,5	-1,7	4,2	2,9	2,6	2,9	0,1	3,0	2,8	-1,9	-2,4	-2,2	-1,9
Dettes publiques brutes	% du PIB	36,0	37,5	40,4	44,9	45,4	45,1	46,7	47,4	46,5	38,3	38,3	39,5	39,7
Balance des paiements courants	% du PIB	-7,3	-4,9	-4,0	-3,6	-3,8	-5,5	-5,6	-4,2	-4,4	-4,8	-4,4	-4,6	-5,2
IDE net	% du PIB	3,6	2,7	1,8	0,9	1,7	1,7	0,9	1,8	1,8	1,8	2,5	2,6	2,6
Investissement de portefeuille net	% du PIB	0,2	1,3	1,5	0,9	0,9	0,9	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Taux de pauvreté internationale ¹	%	43,3	42,2	41,2	42,4	42,0	40,1	43,9	44,2	43,6	39,9	38,6	37,0	35,6
Taux de pauvreté des revenus intermédiaires, tranche inférieure ¹	%	75,4	74,6	73,9	74,8	74,3	72,9	75,8	76,0	75,6	72,8	71,9	70,7	69,6
Taux de pauvreté des revenus intermédiaires, tranche supérieure ¹	%	93,5	93,3	92,8	93,3	93,1	92,6	93,6	93,7	93,6	92,5	92,2	91,8	91,3

Source : Autorités nationales, MFMod, FMI, Banque mondiale, marchés des produits de base et calculs des auteurs.

Notes :

¹ Le taux de pauvreté internationale fait référence à 1,9 USD en PPA 2011; le taux de pauvreté des revenus intermédiaires, tranche inférieure, fait référence à 3,2 USD en PPA 2011; le taux de pauvreté des revenus intermédiaires, tranche supérieure, fait référence à 5,5 USD en PPA 2011.

² Les projections d'avant-crise étaient basées sur des estimations de janvier 2020, mois durant lequel les chiffres de 2019 étaient des estimations et diffèrent des chiffres de 2019 finalisés en avril 2020.